



2011 SG 15 - ANNEXE 1

***Aménagement des Berges de Seine
Bilan de la concertation préalable***

JANVIER 2011

Sommaire

1.	RESUME DU BILAN	5
2.	LE CONTEXTE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT	9
2.1.	DEFINITION ET ENJEUX DU PROJET	9
2.1.1.	L'ambition et le périmètre du projet	9
2.1.2.	Les objectifs	9
2.1.3.	Les partenaires du projet.....	10
2.1.4.	Le budget.....	10
2.1.5.	Le calendrier	10
2.2.	PILOTES ET ACTEURS DU PROJET	10
2.3.	LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION	11
2.4.	LES MODALITES ET LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	12
2.4.1.	Le dispositif arrêté par le Conseil de Paris.....	12
2.5.	L'ORGANISATION EFFECTIVE DE LA CONCERTATION	13
2.5.1.	La concertation grand public	13
2.5.2.	La concertation institutionnelle	17
2.5.3.	Le calendrier général	18
2.6.	LA PARTICIPATION A LA CONCERTATION	18
2.7.	LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BILAN ET LA METHODE DE TRAITEMENT	20
3.	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS « GRAND PUBLIC »	21
3.1.	GUIDE DE LECTURE	21
3.2.	ACTIVITES ET USAGES	22
3.2.1.	Introduction générale.....	22
3.2.2.	Les loisirs, le repos, la détente	23
3.2.3.	Les activités sportives	25
3.2.4.	Les activités et animations culturelles.....	26
3.2.5.	Restauration, fête et vie nocturne	28
3.2.6.	Le paysage, la nature et la biodiversité - le rapport à l'eau et les activités liées au fleuve - l'animation et la pédagogie.....	30
3.2.7.	Les activités économiques.....	32
3.2.8.	Les usagers.....	35

3.3.	MOBILITE ET MODE DE DEPLACEMENT	37
3.3.1.	Introduction générale.....	37
3.3.2.	La circulation automobile et les transports collectifs	37
3.3.3.	Les modes actifs (piétons, vélos) et le partage des usages.....	40
3.3.4.	Le transport sur la Seine	43
3.4.	CONCEPTION ET VIE DU PROJET	46
3.4.1.	Introduction générale.....	46
3.4.2.	Le périmètre du projet et les liens avec d'autres sites et la métropole	46
3.4.3.	La prévention et la gestion des risques.....	48
3.4.4.	La conception, la réalisation et la gestion du projet	49
3.4.5.	Le coût du projet	51
3.4.6.	Le patrimoine et le mobilier urbain.....	52
3.4.7.	Le dispositif de concertation.....	54
4.	LA CONCERTATION AVEC LES ENFANTS	55
5.	LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS.....	57
5.1.	LES AVIS DES COLLECTIVITES LOCALES.....	57
5.1.1.	Activités et usages	57
5.1.2.	Mobilité	58
5.1.3.	Conception et vie du projet	59
5.2.	LA CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	60
5.2.1.	Activités et usages	60
5.2.2.	Mobilité	61
6.	OPINION GLOBALE SUR LE PROJET ET ANALYSE AU REGARD DES OBJECTIFS.....	62
6.1.	L'APPREHENSION DU DEBAT PAR LE GRAND PUBLIC	62
6.2.	L'OPINION GLOBALE SUR LE PROJET	62
6.3.	LES POINTS DE VUE DU GRAND PUBLIC AU REGARD DES OBJECTIFS DU PROJET	64
6.3.1.	Objectif 1 : Rendre les berges aux piétons, faciliter les accès au fleuve, améliorer la sécurité des déplacements, mieux relier les deux rives et mettre en œuvre une continuité des parcours piétons et cyclables le long de la Seine.....	64

- 6.3.2. Objectif 2 : Développer et diversifier les usages, en offrant des activités sportives, culturelles, citoyennes, économiques, liées à la nature et au fleuve, et en trouvant des modalités de gestion afin que le plus grand nombre puisse bénéficier des activités proposées.65**
- 6.3.3. Objectif 3 : Valoriser ce site unique porteur de l'identité de Paris, en développant l'intégration urbaine et paysagère, en supprimant l'aspect autoroutier des berges rive gauche et rive droite et de leurs abords, en offrant un paysage nouveau réconciliant la ville et son fleuve.65**
- 6.3.4. Objectif 4 : Renforcer la continuité écologique de la Seine et ses abords, dans le cadre des orientations définies par le PADD qui prévoit la mise en œuvre de la Seine et la préservation de la biodiversité.66**

1. RESUME DU BILAN

L'organisation de la concertation

La ville de Paris a mené une concertation sur le projet de reconquête des voies sur berges de la Seine du 7 juillet 2010 au 1^{er} décembre 2010. Ce projet d'aménagement, dont l'ambition affirmée est la reconquête et l'embellissement des berges de Seine dans leur partie historique, au cœur de Paris, est guidé par quatre objectifs : rendre les berges aux piétons, développer et diversifier les usages, valoriser ce site unique porteur de l'identité de Paris et renforcer la continuité écologique de la Seine et de ses abords.

Le Conseil de Paris a arrêté, le 6 juillet 2010, le dispositif de concertation qui a fait l'objet d'un avis de la Commission parisienne du débat public.

La concertation sur le projet s'est organisée selon différents modes complémentaires : la tenue de réunions publiques dans chacun des arrondissements parisiens, d'une réunion dédiée aux associations, d'ateliers thématiques et avec les enfants, la mise à disposition de registres et de forums internet. Cette démarche s'est conclue par une réunion métropolitaine le 30 novembre 2010, présidée par le maire de Paris et en présence du président de Paris Métropole, qui a permis de débattre des enjeux métropolitains et de tirer les premiers enseignements de la concertation

Les ateliers et réunions publiques ont rassemblé plus de 1750 personnes, dont 300 enfants, auxquelles il faut ajouter les 22 000 visites sur les forums internet et les contributions sur les registres. Cette mobilisation a permis de récolter et de traiter dans le cadre du bilan 2284 contributions.

Parallèlement, la Ville de Paris a sollicité ses partenaires institutionnels et les collectivités locales franciliennes et riveraines de la Seine pour recueillir leurs positions, leurs avis et leurs propositions sur le projet.

La richesse de ce matériau permet de réaliser un bilan détaillé articulé autour de 3 thématiques : les activités et les usages des berges, la mobilité et les modes de déplacement, la conception et la vie du projet.

Les opinions des contributeurs sur le projet

Au regard de cette analyse il ressort que 65,3 % des contributeurs expriment une opinion très favorable (54 %) ou favorable (11,5 %) au projet. Les opinions défavorables représentent 27,7 % des contributions. Seules 6,8 % de ces contributions n'expriment pas d'opinions en faveur ou en défaveur du projet.

Si l'on ne tient pas compte des « sans opinion » pour se concentrer uniquement sur ceux qui ont exprimé une opinion, on parvient au résultat suivant : **70,3 % des opinions sont très favorables (58 %) ou favorables (12,3 %) au projet, 29,7 % des opinions sont défavorables au projet.**

L'analyse de ces opinions montre que les opinions défavorables sont motivées principalement par des craintes en ce qui concerne l'impact sur la circulation automobile et par la nature, jugée trop festive, des activités proposées. Les opinions positives sont plus dispersées, elles tiennent à la limitation de la place de la voiture dans l'espace public, à la place libérée pour les modes actifs (piétons et vélos), aux

activités qui pourront se réaliser sur le site (loisirs, culture, sport...), à l'accès facilité au fleuve...

Les avis sur les objectifs du projet

Les avis des contributeurs portent en priorité sur les usages et les activités à réaliser sur le site (37,7 % des avis), ainsi que sur la mobilité et les déplacements (36,5 %). Un quart des avis concernent la conception et la vie du projet (25,8 %).

Les berges de Seine comme lieu de détente, de repos et de rencontre avec le fleuve

C'est une des premières tendances de la concertation. Les contributeurs font part de leur désir de retrouver les bords de Seine pour y réaliser des activités de loisirs, de repos et de détente, de promenade. Ces demandes traduisent un réel attachement au fleuve qui s'est révélé tout au long des débats. Transparaît également dans de nombreuses propositions une envie de recouvrir des berges de Seine apaisées, laissant la place à la nature, faisant écho à un souhait d'aménagement léger, respectueux du patrimoine et de la biodiversité, en offrant une large place au fleuve. C'est également dans cet esprit que s'est exprimée la volonté d'activités de bien-être, de gymnastique douce... mais aussi de culture, d'expositions, d'espaces dédiés à la lecture. Dans ce même registre, on retrouve les attentes relatives aux espaces de pique-nique, aux terrasses...

Les berges de Seine comme lieu de vie et d'activités

En complément de ces lieux de détente sont imaginés des espaces où l'ambiance serait plus active, de jour comme de nuit.

Concernant les activités diurnes, les sports urbains ont pris une place prépondérante - skate, roller, espaces d'escalade, terrains de beach-volley... - aux côtés des arts vivants et de la danse. De nombreux contributeurs ont suggéré de créer, sur les berges libérées de la circulation automobile, des ateliers ou des animations, à but pédagogique, sur les thèmes de la biodiversité et du fleuve principalement. Ces dernières activités sont ressenties comme tout à fait compatibles avec des activités économiques, essentiellement des marchés et de l'artisanat. La Seine est aussi perçue comme un moyen de transport logistique plus écologique pour desservir le cœur de Paris.

La nuit a été imaginée festive, avec des animations à l'échelle des grandes villes européennes, les contributeurs voyant l'opportunité de créer sur les berges de Seine, du fait de l'absence de riverains, un lieu qui vivrait toute la nuit.

Quelques personnes demandent toutefois qu'une attention particulière soit portée à l'entretien des espaces et aux éventuels désagréments engendrés par les activités.

À l'opposé de ces propositions d'activités diurnes ou nocturnes, une minorité significative des contributeurs rejette cette vision des voies sur berges dédiées à des activités récréatives et regrette qu'elles valorisent l'oisiveté au détriment de la valeur travail. Ils opposent au projet l'image d'une ville place forte économique.

Un usage ouvert à tous

Sur ces espaces, la plus grande part des contributeurs imagine un public diversifié : parisiens, métropolitains, touristes... soulignant l'importance du caractère

intergénérationnel de ce public. De nombreuses propositions concernent les enfants et les adolescents et se préoccupent de l'accès au site des personnes à mobilité réduite.

Les contributeurs sont attachés à ce que tous les usagers, quels que soient leurs revenus, puissent accéder aux activités proposées et demandent à ce que la Ville de Paris favorise la gratuité et veille aux tarifs pratiqués par les services marchands sur le site.

Des avis partagés sur la mobilité et les déplacements

La restitution de l'usage des berges aux piétons est accueillie avec enthousiasme par une grande partie des contributeurs principalement dans des perspectives de promenade et de détente, de contemplation du patrimoine, classé par l'Unesco, et du paysage de la Seine.

De nombreuses propositions portent également sur l'usage du vélo, identifié majoritairement, comme un mode de déplacement et non uniquement comme un loisir. Les contributeurs plébiscitent une continuité des parcours cyclistes longeant la Seine.

Le fleuve est également perçu comme un moyen de transport pour les passagers. Des navettes fluviales pour traverser d'une rive à l'autre, mais surtout pour relier les différents points du centre de Paris à sa banlieue, ont souvent été citées comme un mode de transport complémentaire d'avenir.

S'agissant de la circulation automobile, les opinions sont partagées entre un rejet de toute intervention de la Ville pouvant pénaliser le trafic automobile et un accueil favorable à la limitation de la présence de la voiture dans l'espace public. Un troisième groupe de points de vue s'affirme favorable au projet mais s'inquiète des conditions de report de la circulation et souhaite un développement des transports en commun.

Des interrogations sur les incidences du projet

De nombreuses remarques et avis ont porté sur les risques et les nuisances à prendre en compte dans la réalisation des aménagements sur les berges, qu'il s'agisse de la pollution qui pourrait être engendrée par les reports de trafic, des risques d'inondation ou de la sécurisation du lieu. Il a également été question de l'entretien des berges et de la maîtrise du coût du projet.

Des synergies à développer entre les sites riverains de la Seine

La question du périmètre du projet a également été soulevée. Les contributeurs demandent que la reconquête des berges au cœur de Paris soit articulée avec des projets dans les arrondissements riverains de la Seine, les communes et les départements voisins. Cette idée va également dans le sens d'une continuité écologique, de cheminements piétons et cyclables le long des berges et d'une complémentarité des activités et des équipements.

L'analyse des contributions met enfin en avant un souhait de poursuivre l'association du public dans les prochaines étapes de réalisation du projet.

Par ailleurs les collectivités locales franciliennes consultées sur la démarche, saluent l'initiative de Paris en matière de reconquête et d'embellissement des berges, demandent à ce que la démarche de concertation élargie au territoire métropolitain se poursuive et que des synergies soient développées avec d'autres sites riverains de la Seine que ce soit en matière d'usage et d'activité ou en ce qui concerne la mobilité dans une perspective de développement durable. Les partenaires institutionnels pour leur part manifestent leur intérêt pour le projet, formulent des propositions de partenariat, s'inquiètent pour une part d'entre eux des conséquences en matière de circulation et soulignent l'intérêt de l'usage du fleuve pour le transport des passagers et des marchandises.

2. LE CONTEXTE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

2.1. DEFINITION ET ENJEUX DU PROJET

2.1.1. L'ambition et le périmètre du projet

Les objectifs du projet d'aménagement des berges de Seine ont été adoptés par une délibération (2010 G 155), votée par le Conseil de Paris le 6 juillet 2010.

Le projet d'aménagement a pour ambition la reconquête et l'embellissement des berges de Seine dans leur partie historique. Il concerne le tronçon du cœur de Paris réservé aujourd'hui aux voies sur berges, dans la partie classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

Le projet s'adresse aux Parisiens mais également à tous les habitants de la métropole, aux touristes et aux riverains.

Trois grandes thématiques ont été identifiées pour développer des propositions et envisager des aménagements et des activités : la nature, le sport, la culture.

2.1.2. Les objectifs

L'annexe 1 à la délibération, votée par le Conseil de Paris détaille les quatre objectifs du réaménagement :

- *rendre les berges aux piétons, faciliter les accès au fleuve, améliorer la sécurité des déplacements, mieux relier les deux rives et mettre en œuvre une continuité des parcours piétons et cyclables le long de la Seine ;*
- *développer et diversifier les usages en offrant des activités sportives, culturelles, citoyennes, économiques, liées à la nature et au fleuve, et en trouvant des modalités de gestion afin que le plus grand nombre puisse bénéficier des activités proposées ;*
- *valoriser ce site unique, porteur de l'identité de Paris, en développant l'intégration urbaine et paysagère, en supprimant l'aspect autoroutier des berges rive gauche et rive droite et de leurs abords, en offrant un paysage nouveau réconciliant la ville et son fleuve ;*
- *renforcer la continuité écologique de la Seine et ses abords, dans le cadre des orientations définies par le PADD qui prévoit la mise en œuvre de la Seine et la préservation de la biodiversité.*

Lors de la séance du Conseil de Paris du 6 juillet 2010, neuf vœux ont également été adoptés, portant notamment sur la requalification et l'entretien des quais et des voies de circulation sur les quais hauts ainsi que les accès aux quais, l'amélioration de l'offre de transports par bus, par métro et RER, aux abords des berges de Seine, le développement de l'offre de transport fluvial de passagers, l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés relatifs à l'aménagement des berges, l'installation de halles alimentaires des producteurs aux consommateurs et l'interdiction de la publicité sur les berges.

Par ailleurs, le projet constitue l'initiative parisienne dans le cadre de l'appel à initiatives que Paris Métropole a lancé le 31 mai 2010. La Ville de Paris souhaite ainsi inscrire ces aménagements dans le cadre métropolitain, d'autres collectivités riveraines de la Seine souhaitant engager des opérations similaires.

2.1.3. Les partenaires du projet

La Ville de Paris a engagé un dialogue avec les acteurs institutionnels impliqués, particulièrement avec les services de l'État. Le préfet de Police a la compétence en matière de circulation sur certains grands axes parisiens de circulation, parmi lesquels les berges de Seine. Son accord est donc nécessaire pour tout aménagement. Par ailleurs, Ports de Paris est propriétaire des berges concernées par le projet et qui font l'objet d'une convention de superposition de gestion avec la Ville de Paris. Enfin, les architectes des Bâtiments de France (ABF), relevant du Service territorial de l'architecture et du patrimoine, doivent donner un avis conforme aux aménagements, le site des berges étant en site inscrit ou proche de sites inscrits ou classés au titre des monuments historiques. En outre, l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco justifie naturellement de porter à connaissance de cette institution les éléments d'information sur le projet, une fois celui-ci suffisamment défini.

Ils ont été consultés directement sur le projet dans le cadre d'une concertation institutionnelle par envoi d'un dossier pour avis, tout comme : Préfecture de Paris, Voies navigables de France (VNF), les établissements publics du Musée d'Orsay et du Musée du Louvre, le Syndicat des transports d'Île de France (STIF), la RATP, la SNCF, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris.

La volonté de placer la Seine au cœur de développement urbain, partagée à l'échelle de la métropole, a conduit à associer et à saisir du projet les communes et intercommunalités limitrophes de Paris et riveraines de la Seine - Ivry-sur-Seine, Grand Paris Seine Ouest, la communauté de communes Charenton-le-Pont Saint-Maurice, ainsi que le conseil régional d'Île-de-France, les conseils généraux de Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, les associations des maires du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine, et le syndicat Paris Métropole.

2.1.4. Le budget.

Le coût du projet a été estimé à 40 millions d'euros.

2.1.5. Le calendrier

Le Conseil de Paris a adopté les objectifs du projet, les modalités de la concertation et le budget lors de sa séance des 5 et 6 juillet 2010.

La concertation préalable s'est déroulée de juillet à novembre 2010.

Le Conseil de Paris sera de nouveau saisi en février 2011 pour examiner et approuver le bilan de la concertation.

Une enquête publique au titre du Code de l'environnement sera organisée au 1^{er} semestre 2011, en vue de délibérer sur la déclaration de projet à l'automne 2011.

Les premiers aménagements devraient être réalisés et livrés dans le courant de l'été 2012.

2.2. PILOTES ET ACTEURS DU PROJET

La Ville de Paris est le maître d'ouvrage du projet.

Le Maire de Paris a désigné plusieurs de ses adjoints pour porter le projet et notamment pour le présenter dans le cadre de la concertation et présider les réunions

publiques : Anne Hidalgo, première adjointe, en charge de l'urbanisme et de l'architecture, Pierre Mansat, chargé de Paris Métropole et des relations avec les collectivités territoriales, Anne le Strat, chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux, Annick Lepetit, chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, Hamou Bouakkaz, chargé de la démocratie locale et de la vie associative. La réunion métropolitaine a été présidée par Bertrand Delanoë, maire de Paris, en présence de Jacques JP Martin, président de Paris-Métropole.

Les esquisses ont été élaborées par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR). Ce projet implique également de nombreuses directions de la ville de Paris, sous la coordination du Secrétariat général de la ville de Paris (SGVP) : la Direction de la voirie et des déplacements (DVD), la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE), la Direction de l'urbanisme (DU), la Direction des affaires scolaires (DASCO), la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), la Direction des finances (DF), la Direction des affaires culturelles (DAC), la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur (DDEEES), la Direction des affaires juridiques (DAJ), ainsi que la Direction du patrimoine et de l'architecture (DPA). Cette dernière a plus particulièrement participé à l'organisation logistique de la concertation, en lien avec la Direction de la communication (DiCom), la Direction des usagers, citoyens et territoires (DUCT).

Les maires d'arrondissements et leurs services ont été associés pour l'organisation et l'animation des 20 réunions publiques d'arrondissement permettant ainsi l'expression des Parisiens qui le souhaitent, riverains ou non du projet. Certains arrondissements ont également mis en place des dispositifs complémentaires de concertation, notamment en lien avec les conseils de quartiers.

Les réunions publiques et ateliers ont été animés par le Cabinet Res publica, mandaté par la Ville de Paris et chargé également d'établir le bilan de la concertation.

2.3. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

La concertation est une obligation légale, inscrite au Code de l'urbanisme. L'article L300-2 du Code de l'urbanisme prévoit « *d'associer les habitants, les associations et les autres personnes concernées* » à l'élaboration des projets d'aménagement « *réalisé par la commune ou pour son compte lorsque [celui-ci], par son importance ou sa nature, modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune* ». La concertation a pour objectif de consulter les riverains, les habitants, les associations, les acteurs économiques, et toutes les personnes qui s'estiment concernées par la définition du projet d'aménagement global.

La Ville de Paris a décidé la mise en œuvre d'un dispositif allant au-delà des pratiques habituelles (affichage, réunion publique, exposition, registre) en faisant participer certains publics généralement écartés des processus de concertation, notamment les jeunes et les enfants, par le biais de divers ateliers, mais également en organisant une réunion publique dans chacun des arrondissements parisiens.

La dimension métropolitaine s'est inscrite naturellement au cœur du projet, puisque Paris a présenté ce projet dans le cadre de l'appel à initiatives lancé par Paris Métropole, qui comprend six « projets-frères » relatifs au fleuve et aux rivières d'Île-de-France, mettant en évidence la démarche partagée de reconquête de ces espaces. Cette dimension s'est traduite par une réunion publique métropolitaine, en conclusion

de l'ensemble du dispositif de concertation, et par une discussion élargie avec onze collectivités et associations de collectivités métropolitaines.

2.4. LES MODALITES ET LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation préalable pour l'aménagement des berges de Seine sont définies dans l'annexe 2 de la délibération 2010 G 155 et l'amendement de l'exécutif (A19 ter) votés par le Conseil de Paris le 6 juillet 2010.

2.4.1. Le dispositif arrêté par le Conseil de Paris

Le Conseil de Paris a défini le dispositif suivant.

- La tenue d'au moins une réunion publique de concertation dans tous les arrondissements parisiens, présidée par le maire de Paris ou le représentant qu'il aura désigné à cet effet, associant les maires d'arrondissement ou leurs représentants, les associations et les habitants intéressés ; cette réunion publique sera annoncée par voie d'affichage ou tout autre moyen adapté.
- La tenue d'une exposition dans chacun des arrondissements parisiens d'une durée d'au moins un mois, ainsi que dans un lieu central de la capitale et sur le site de Paris-Plage. L'exposition sera accompagnée d'un registre destiné à recevoir les contributions et les remarques du public.
- La possibilité de laisser des observations sur le site Internet de la Ville.
- La tenue d'ateliers thématiques ouverts aux Franciliens.
- L'organisation d'ateliers destinés aux jeunes publics.
- La saisine officielle des collectivités suivantes : communauté de communes de Charenton-le-Pont Saint-Maurice, Ville d'Ivry, communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, région d'Île-de-France, du syndicat mixte Paris Métropole et des associations des maires des Hauts-de-Seine et des maires du Val-de-Marne. Ils disposeront d'un délai de six semaines pour formuler par écrit leurs avis et contributions.
- La tenue d'une réunion publique de concertation métropolitaine à laquelle seront conviés les représentants des collectivités et groupements mentionnés, et plus largement toute personne souhaitant s'exprimer sur le projet.

Par ailleurs, la Commission parisienne du débat public (CPDP), commission consultative indépendante chargée de garantir un cadre d'ensemble cohérent et fonctionnel pour tout ce qui relève du débat public, a été sollicitée pour avis sur le plan de la concertation relative au projet d'aménagement des voies sur berges. Après présentation du projet le 30 juin, la Commission s'est réunie le 9 juillet 2010 pour délibérer.

La CPDP a notamment proposé que :

- le périmètre géographique de concertation soit étendu à l'ensemble des collectivités riveraines de la Seine et jouxtant Paris ;
- des forums sur internet permettent au plus grand nombre de s'exprimer ;

- l'ensemble des acteurs de la vie démocratique locale et les acteurs économiques soient associés ;
- la concertation s'étende sur une durée minimale de trois mois ;
- un dispositif pérenne de concertation soit étudié ;
- l'ensemble des finalités du développement durable soit abordé ;
- des ateliers thématiques soient organisés dans le cadre de la concertation.

2.5. L'ORGANISATION EFFECTIVE DE LA CONCERTATION

2.5.1. La concertation grand public

L'objectif de la concertation était de faire s'exprimer l'ensemble des Parisiens sur le projet, mais également de recueillir l'avis et les propositions des métropolitains, ainsi que ceux de certains publics particuliers. Elle s'est organisée selon quatre voies de contributions :

- 22 réunions publiques, soit une dans chacune des vingt mairies d'arrondissement, une réunion dédiée aux associations ayant un lien avec le projet et une réunion métropolitaine;
- une série d'ateliers : pour approfondir des propositions émises lors des réunions publiques, avec une invitation particulière vers les étudiants en architecture et en urbanisme, des ateliers pour faire imaginer aux enfants les berges de demain, en traduisant leurs idées sous forme de dessins et de maquettes ainsi que des ateliers à l'échelle de certains arrondissements ;
- des expositions sur Paris-Plage, au pavillon de l'Arsenal et dans chaque mairie d'arrondissement, accompagnées de registres pour recueillir les avis du public ;
- un forum internet sur lequel il était possible d'obtenir des informations, de contribuer au projet par zone géographique et de faire des propositions thématiques sur un forum en 3 dimensions.

Les réunions publiques

Une réunion publique s'est tenue dans chacun des 20 arrondissements de Paris.

Présidée par un adjoint au maire de Paris et le maire d'arrondissement ou son représentant, chaque réunion a fait l'objet d'une information par affichage légal, publications légales, par internet (site paris.fr et site de la mairie d'arrondissement) et via les journaux d'information lumineux de la ville.

Les réunions se sont déroulées généralement de 19 h à 21 h, en mairie d'arrondissement, à l'exception de celles du 7^e et du 16^e arrondissement, délocalisées dans un équipement municipal de l'arrondissement (le gymnase des Invalides et le pavillon de l'Eau). La traduction en langage des signes était assurée pour chaque réunion publique.

- Chaque réunion a été organisée selon le même format avec un déroulé standard :
 1. Accueil par le maire d'arrondissement ;

2. Présentation par l'adjoint au maire de Paris de l'ambition de la ville de Paris, des enjeux et des objectifs du projet ;
3. Présentation des aménagements et des équipements envisagés à l'appui d'un film, par le directeur de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) ou un directeur de la ville de Paris ;
4. Présentation par l'animateur de la réunion, consultant de la Société Res publica mandaté par la mairie de Paris, des principales propositions formulées dans les registres de Paris-Plage, sur le forum Paris.fr et lors des réunions publiques précédentes ;
5. Prise de parole de la salle pour formuler des remarques, des questions ou des propositions ; chaque intervenant a été invité à décliner son nom, son quartier et son éventuelle fonction associative ou professionnelle ;
6. Éléments de réponse donnés par les adjoints au maire de Paris présents à la tribune ainsi que les maires d'arrondissement, avec compléments techniques éventuels par les représentants des services techniques de la ville de Paris présents dans la salle,

Les participants pouvaient, par ailleurs, formuler des suggestions par écrit, en utilisant une fiche de contribution mise à leur disposition, insérée dans une plaquette de présentation générale du projet. Il était ainsi possible, en plus de la participation à la réunion, d'apporter un avis écrit et le remettre dans une urne mise à disposition à cet effet.

Enfin, avant la conclusion de la réunion par les élus, l'animateur rappelait aux participants qu'ils pouvaient également contribuer sur les registres des expositions ou le site internet dédié au projet des berges.

Une réunion publique dédiée aux associations s'est tenue le 23 novembre à la mairie du 12^e arrondissement. Cette rencontre n'était pas initialement prévue, mais le nombre important d'interventions exprimées par des acteurs associatifs lors des précédentes réunions publiques d'arrondissement a incité la Mairie de Paris à l'organiser afin d'assurer la prise en compte des attentes nombreuses et diverses des associations et organisations professionnelles. Elle a été organisée selon le même format que celui des réunions publiques d'arrondissement. L'information a été diffusée sur le site dédié, sur le site de paris.fr, lors des réunions publiques d'arrondissement, et par courriel à l'ensemble des associations inscrites dans SIMPA (annuaire des associations en ligne sur Paris.fr) et ayant accepté de recevoir des informations de la part de la Ville, ainsi que dans les Maisons des associations (MDA).

Une 22^e réunion publique a été organisée le 30 novembre 2010. Intitulée « Réunion métropolitaine », elle s'est déroulée à Docks en Seine, prochainement Cité de la mode et du design. L'information relative à cette réunion a été diffusée sur le site internet dédié, sur le site paris.fr, par la lettre d'information hebdomadaire de la Ville de Paris, par affichage légal et lors des précédentes réunions publiques. Les coordinateurs des conseils de quartier des différents arrondissements parisiens ont été invités à diffuser très largement l'information auprès de l'ensemble des membres des conseils de quartiers. Les collectivités riveraines et l'ensemble des partenaires du projet ont été informés par courrier. En outre, des invitations par mail ont été adressées au public associatif, aux conseils de quartier, à l'ensemble des conseillers de Paris.

La réunion, présidée par le maire de Paris, a suivi un déroulé analogue à celui des réunions tenues en mairies d'arrondissement, avec la présentation du film sur le projet. Puis l'animateur a fait part des premières tendances issues de la concertation, au regard du traitement du tiers des contributions. Après l'intervention du Maire de Paris, plusieurs élus représentants la métropole sont intervenus pour faire part de leur positionnement vis-à-vis du projet, au premier rang desquels le président de Paris Métropole.

Les ateliers

Des ateliers thématiques ont été organisés le 17 novembre, de 17 h à 19 h 30, dans les locaux de l'École d'ingénieurs de la ville de Paris (EIVP).

L'information du public a été effectuée par le site internet bergesdeseine.fr, par la lettre d'information hebdomadaire de la Ville de Paris et lors des réunions publiques qui se sont déroulées antérieurement à ces ateliers. Les inscriptions étaient effectuées sur le site internet dédié.

Afin de réunir des jeunes qui participent peu habituellement aux réunions publiques, une information particulière avait été opérée auprès de la mission citoyenneté de la direction de la jeunesse et des sports qui a relayé l'information auprès du Conseil parisien de la jeunesse et des conseils de la jeunesse des arrondissements. Les responsables pédagogiques de certaines d'écoles d'enseignement supérieur (EIVP, école d'architecture de Paris-Belleville, université de Marne-la-Vallée, master d'urbanisme de Sciences Po, École nationale de création industrielle) ont également été sollicités pour mobiliser quelques étudiants, étant précisé que ces étudiants ne devaient pas participer en tant que futur professionnel mais en tant que citoyen et que leurs connaissances devaient être partagées avec les autres participants.

Les ateliers se sont déroulés de la manière suivante :

- présentation du projet et de ses objectifs en séance plénière, par un représentant de l'APUR et de l'équipe projet ainsi que des modalités de concertation et projection du film de présentation ;
- exposé de la méthode de travail par le consultant animateur ;
- répartition des participants en trois ateliers : déplacements, nature, animations/activités. Dans chaque atelier, les participants ont travaillé par petits groupes de 5-6 participants. Chaque groupe a été saisi d'une série de propositions formulées lors des réunions publiques ou dans les registres, propositions qu'ils devaient approfondir, amender, prioriser. À l'issue de ce travail en groupe, chaque table a restitué sa contribution.

Des ateliers impliquant des enfants ont été organisés par la Direction des affaires scolaires (DASCO) de la Ville de Paris, dans le cadre des centres de loisirs des écoles primaires durant les vacances de la Toussaint. Animés par le Pavillon de l'Arsenal avec les animateurs de la DASCO, ces ateliers ont permis de recueillir les propositions de jeunes Parisiens, sous la forme de dessins. Une partie de **ces dessins et maquettes ont été exposés lors de la réunion Métropolitaine organisée le 30 novembre à Docks en Seine.**

Des initiatives locales menées dans les 4^e, 7^e, 12^e et 15^e arrondissements ont eu pour objet d'approfondir la réflexion et de faire émerger des idées spécifiques sur ces territoires.

Le site internet dédié au projet

Un site internet dédié au projet, www.bergesdeSeine.fr, a été créé par la Ville de Paris. Ce site présente le projet, l'agenda et le dispositif de concertation. Une rubrique « Imaginez vos berges de Seine » permettait à l'internaute de contribuer au projet, par deux canaux :

- en envoyant des commentaires et des suggestions sur l'un des quatre forums thématiques (« Exprimez-vous sur nos forums thématiques »), organisés selon quatre zones géographiques : pont de l'Alma, Concorde, port des Célestins, port de Solferino. L'internaute pouvait « poster » un commentaire, accéder à l'historique des commentaires et réagir à un commentaire ;
- en accédant à un espace virtuel en 3D (« Créez vos berges de Seine »), organisé par zones thématiques et par site géographique pour chacune des deux rives : l'internaute pouvait sélectionner des activités ou aménagements parmi une liste de thèmes et de sites.

Les registres

Des registres ont été mis à la disposition de toute personne souhaitant s'exprimer.

- Sur le site de **Paris-Plage** pendant la durée de l'édition 2010, du 20 juillet au 20 août. Une exposition sur le site permettrait aux visiteurs de Paris-Plage de prendre connaissance du projet. Sept registres ont été renseignés.
- Dans chacune des **mairies d'arrondissement**, pendant au moins un mois, à compter de la date de la réunion publique qui s'y est tenue.
- Dans les locaux du pavillon de l'Arsenal

Ce sont au total 30 registres qui ont été complétés, dont 23 dans les mairies d'arrondissement

L'exposition

Les expositions avaient pour objectif de permettre à ceux qui le souhaitaient de s'informer sur le projet. Ces expositions apportaient de l'information préalablement aux réunions publiques et à l'utilisation des registres.

- Une première exposition a été installée sur les berges de Seine pendant **Paris-Plage**.
- Une exposition, composée de panneaux présentant le projet, a été installée **dans chacune des 20 mairies d'arrondissement** une semaine avant la date de la réunion publique jusqu'à la fin de la concertation, ainsi que dans la salle de Docks en Seine le soir de la réunion métropolitaine
- Une exposition a également été installée au **pavillon de l'Arsenal**.

2.5.2. La concertation institutionnelle

La Ville de Paris a décidé de concerter de manière spécifique les collectivités locales et les partenaires institutionnels afin de recueillir leurs avis et leurs propositions.

Onze collectivités et associations de collectivités ont été saisies pour avis : la région Île-de-France et le syndicat Paris métropole, les départements du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis, la communauté d'agglomération Grand-Paris-Seine-Ouest (GPSO), la communauté de communes de Charenton-le-Pont Saint-Maurice, la ville d'Ivry , l'Association des maires du Val-de-Marne, l'association des maires des Hauts de Seine.

En amont puis en parallèle à leur saisine officielle, la Ville de Paris a organisé une série de réunions d'information et d'échanges plus spécifiques avec ces collectivités. Ces rencontres ont eu lieu dès le printemps 2010 et se sont poursuivies concomitamment aux réunions publiques parisiennes.

Les échanges ont porté à la fois sur les données de circulation, les systèmes de transport et sur l'aspect qualitatif du projet. Toutes les pièces du dossier ont été partagées et débattues.

Pour Paris Métropole, la concertation a pris deux formes. Si le syndicat a été saisi officiellement pour avis au même titre que les autres collectivités directement concernées, la Ville de Paris a également présenté son projet de requalification des berges dans le cadre de l'appel à initiatives métropolitaines qui s'est déroulé de septembre à décembre 2010.

Afin de permettre aux onze collectivités et assimilées d'étudier de façon plus approfondie les éléments de dossier transmis et de les présenter à leurs assemblées délibérantes, il a été tenu compte des avis exprimés au-delà de la date du 30 novembre 2010 qui avait été retenue initialement pour la remise des avis. Les avis synthétisés dans le présent document sont issus des courriers ou pièces de délibérés transmises entre les mois de novembre 2010 et de janvier 2011 par la communauté de communes de Charenton-le-Pont Saint-Maurice, le conseil général de Seine-et-Marne, le conseil général des Hauts-de-Seine, l'association des maires des Hauts-de-Seine, le conseil général de la Seine-Saint-Denis et la Région d'Île-de-France.

Par ailleurs une demande d'avis et de contribution a été adressée par courrier à chacun des acteurs institutionnels impliqués : Ports de Paris, Voies Navigables de France, STIF, SNCF, RATP, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Préfecture de Paris, Préfecture de Police, Chambre de Commerce et d'industrie Paris-Île-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Établissement Public du Musée d'Orsay, l'Établissement Public du Musée du Louvre. Un dossier de présentation du projet était joint au courrier

Des réunions de présentation du projet et discussion de points spécifiques d'intérêt commun ont été organisées avec l'ensemble des partenaires par la Ville de Paris, permettant dans certains cas de préciser les sujets méritant des approfondissements.

Les avis synthétisés dans le présent bilan sont issus des courriers transmis par ces partenaires à l'exception de cinq d'entre eux (la Préfecture de Paris, la Préfecture de Police, VNF, le musée d'Orsay et le STIF) n'ayant pas donné, à la date de rédaction du bilan, d'avis formalisé par courrier.

Le bilan tient également compte des prises de parole des représentants des collectivités et associations de collectivités consultées ainsi que des partenaires institutionnels lors de la réunion métropolitaine du 30 novembre 2010.

2.5.3. Le calendrier général

Le forum internet a été ouvert dès le mois de juin. Pour la rédaction du bilan de la concertation, ont été exploitées les contributions fournies dans le temps légal du débat, soit du 7 juillet 2010 au 1^{er} décembre 2010.

Le calendrier des réunions publiques et ateliers a été le suivant :

Mairie	Adjoint au maire président la réunion	Date
1 ^e	Anne LE STRAT	09 novembre
2 ^e	Anne LE STRAT	18 novembre
3 ^e	Pierre MANSAT	22 novembre
4 ^e	Anne HIDALGO	27septembre
5 ^e	Pierre MANSAT	09 novembre
6 ^e	Annick LEPETIT	10 novembre
7 ^e	Anne HIDALGO	03 novembre
8 ^e	Pierre MANSAT	21 octobre
9 ^e	Pierre MANSAT	28 octobre
10 ^e	Anne HIDALGO	20 octobre
11 ^e	Annick LEPETIT	14 octobre
12 ^e	Anne HIDALGO	04 octobre
13 ^e	Pierre MANSAT	11 octobre
14 ^e	Anne LE STRAT	10 novembre
15 ^e	Anne HIDALGO	13 octobre
16 ^e	Anne LE STRAT	20 octobre
17 ^e	Pierre MANSAT	10 novembre
18 ^e	Anne LE STRAT	29 septembre
19 ^e	Anne LE STRAT	04 novembre
20 ^e	Pierre MANSAT	02 novembre

Les autres réunions se sont tenues selon le calendrier suivant :

Ateliers	EIVP	En présence de l'équipe projet et des services techniques	17 novembre
Réunion des associations	12 ^e arrondissement	Co-présidée par Anne Hidalgo et Hamou Bouakkaz	23 novembre
Réunion métropolitaine	Cité de la mode et du design	Présidée par le maire de Paris, en présence du président de Paris-Métropole	30 novembre

2.6. LA PARTICIPATION A LA CONCERTATION

On trouvera ci-dessous le nombre de participants aux réunions publiques et aux ateliers, le nombre de contributions sur les fiches suggestions remises en réunion, le

nombre de visites et de contributions sur les sites internet, et le nombre de contribution sur les registres.

La participation aux réunions publiques et ateliers

Ils ont réuni 1 754 participants, dont :

- 350 à la réunion métropolitaine ;
- 59 lors de la réunion des associations ;
- 60 aux ateliers.

Lors de ces réunions, 89 fiches de suggestions ont été remises dans les urnes prévues à cet effet et 278 contributions ont été émises à l'oral.

La participation et les contributions internet

Au 1^{er} décembre 2010, 22 212 visites ont été comptabilisées sur le forum paris.fr et sur le site dédié bergesdeSeine.fr, dont 9 179 sur le forum 3D. Les internautes y ont formulé 510 contributions.

Les contributions sur les registres

Les registres mis en place à Paris Plage, dans les 20 mairies d'arrondissement et au pavillon de l'Arsenal ont permis de recueillir 1407 contributions.

Le nombre total des contributions grand public traitées pour la réalisation du bilan.

Au total et tous supports confondus (registres, forums, fiche de suggestion, prise de parole en réunion), ce sont 2284 contributions différentes qui ont été apportées au cours de la concertation.

2.7. LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BILAN ET LA METHODE DE TRAITEMENT

Le bilan est élaboré à partir de diverses sources :

- les registres à disposition sur le site de Paris-Plage et sur celui de chacune des mairies d'arrondissement,
- les propositions et commentaires postés sur le forum et le module interactif du site internet dédié au projet,
- les contributions écrites déposées dans les urnes à l'issue des 20 réunions publiques d'arrondissement,
- les interventions orales formulées lors des 22 réunions publiques,
- les productions formulées en ateliers thématiques,
- les travaux des enfants réunis en ateliers,
- les contributions écrites des partenaires institutionnels.

L'ensemble de ce matériau a été traité pour refléter fidèlement l'expression des contributeurs et exploiter la richesse produite, afin d'alimenter la réflexion de la Ville de Paris et éclairer son processus de décision.

Chaque contribution du grand public (registres, forums, réunions publiques) a été traitée en répartissant son contenu dans une grille structurée autour des principaux thèmes abordés et permettant la synthèse des contributions (chapitre 3). La récurrence des propositions et les tendances globales ont été prises en compte dans l'analyse transversale (chapitre 6). Les contributions des enfants (chapitre 4) et les contributions des collectivités locales et des partenaires institutionnels (chapitre 5) font l'objet d'un traitement spécifique.

3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS « GRAND PUBLIC »

3.1. GUIDE DE LECTURE

Ce chapitre synthétise les contributions du grand public, c'est-à-dire :

- d'une part les contributions effectuées sur les registres, dans les forums, lors des réunions publiques et sur les fiches contributions remises en réunion publique ;
 - Chacune des 2284 contributions a été encodée et inscrite dans un tableau de traitement comportant un ensemble de colonnes thématiques.
 - Les *contributions* portant souvent sur plusieurs thématiques elles ont été ensuite ventilées en *avis* dans chacune de ces colonnes thématiques, pour un total de 3759 avis
- et d'autre part les propositions formulées lors des ateliers du 17 novembre au cours desquels les participants ont approfondi les grandes tendances exprimées dans les réunions publiques précédant cette date et dans les forums. Ces propositions ont été inscrites dans le bilan au regard des différents sujets traités.

Le bilan est structuré en trois grands axes (i) les activités et usages, (ii) la mobilité et les déplacements, (iii) la conception et la vie du projet - chacun de ces axes étant organisé en thématiques (par exemple, dans l'axe « activités et usages », on trouve les thématiques loisirs - détente, activités sportives, activités culturelles...).

Une analyse statistique a été réalisée sur les avis pour mesurer les éléments suivants :

- le poids de chacun de ces axes (activités/usages, mobilité/déplacements, conception/vie du projet) dans l'ensemble des contributions ;
- le poids des différentes thématiques (par exemple poids des activités sportives) dans l'ensemble des contributions ;
- pour certaines thématiques, la répartition des opinions (c'est le cas pour la thématique relative à la circulation automobile) et le comptage du nombre d'avis sur quelques sujets précis (par exemple le nombre d'avis sur les piscines, sur la danse...).

Cette analyse s'est faite sur 3221 avis c'est-à-dire les 3759 avis desquels nous avons retranché 215 avis hors sujet et 323 avis portant une appréciation générale sans expression sur une thématique précise. Ces 215 et 323 avis sont analysés dans la dernière partie du bilan relatif à l'opinion globale sur le projet.

Cette analyse statistique n'a qu'une valeur indicative, elle permet d'analyser les grandes tendances exprimées par les contributeurs lors de la phase de concertation. Elle n'est en aucun cas un sondage d'opinion représentatif des Parisiens ou Franciliens.

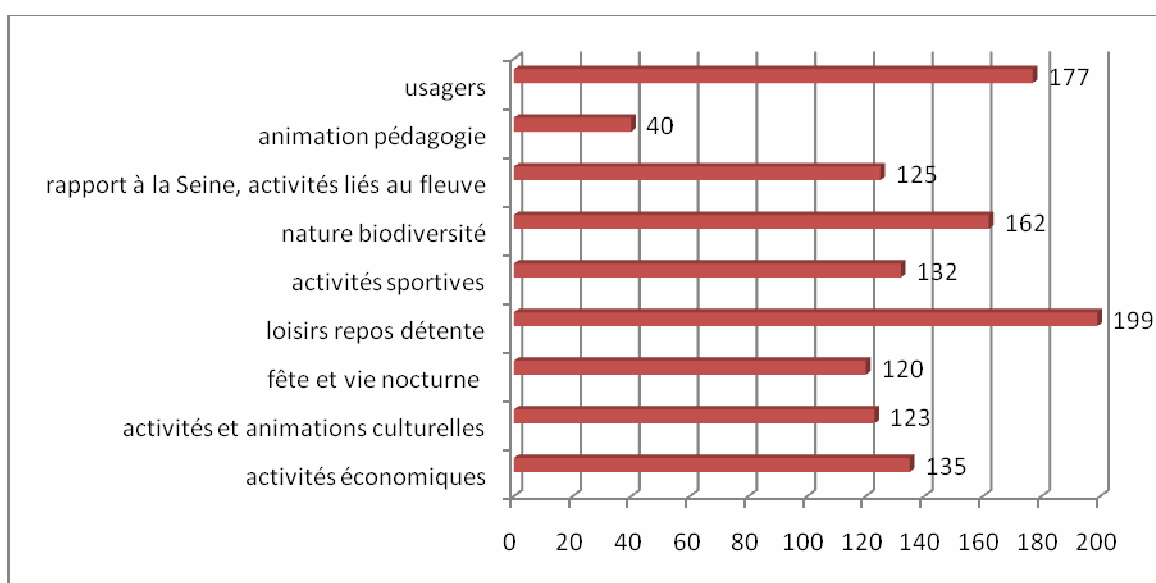
3.2. ACTIVITES ET USAGES

3.2.1. Introduction générale

Dans ce chapitre sont synthétisés les 1213 avis portants sur : les loisirs - le repos et la détente - les activités sportives - les activités et animations culturelles - la restauration, les fêtes et la vie nocturne - la nature et la biodiversité - le rapport à l'eau et les activités liées au fleuve - l'animation et la pédagogie - les usagers futurs du site.

Ils se répartissent comme suit :

Figure 1 : Répartition des avis sur les activités et les usages



Les avis relatifs aux activités et usages représentent 37,7 % des avis¹.

Toutefois, si l'on ajoute aux « activités et usages » la thématique des usages piétons (traitée dans le chapitre « mobilité et déplacement ») qui relèvent le plus souvent d'une vision de la marche promenade, on parvient à un total de 1460 avis. Ce sont donc 45,3 % du total des avis recueillis qui portent sur les activités et usages.

¹ Avis utilisé pour l'analyse, c'est-à-dire l'ensemble des avis auxquels ont été retranchés les avis hors sujet et ceux apportant une appréciation générale sans motif exprimé. Dans l'ensemble de l'analyse des contributions, on retient par « total des avis » ce nombre de 3141 avis.

3.2.2. Les loisirs², le repos, la détente

Parmi les usages imaginés des berges, le repos, les loisirs et la détente apparaissent comme la première des priorités des contributeurs. Ce sujet rassemble 199 avis, soit 6,2 % des avis³.

Le paysage imaginé pour la détente est un paysage calme, zen, paisible (56 avis y font allusion), agrémenté d'espaces verts, d'arbres, un espace où l'on flâne, où l'on se promène (une idée que l'on retrouve dans 87 avis), où l'on se rencontre, où l'on vient pour jouir de la vue et de la proximité de l'eau. L'ambiance y serait familiale, intergénérationnelle, musicale.

De nombreux contributeurs souhaitent y retrouver le sable de Paris Plage, auquel ils associent des transats, et même des hamacs quelquefois évoqués. Certains imaginent que ces derniers pourraient être remplacés, l'hiver, par des fauteuils plus adaptés.

« Il y aurait du repos pour tous les goûts... et un jardin d'enfants en plus » Forum

Des jeux d'extérieurs sont demandés : jeux de société géants (échec, dame), tables de ping-pong, baby-foot pour un usage familial, intergénérationnel.

Des demandes d'aires de jeux, d'espaces pour les enfants et pour les jeunes, sont également très présentes dans les propositions. Ces jeux doivent être sécurisés, gratuits et surveillés. Ils sont imaginés l'été autour de fontaines. Pour les contributeurs, il faut mixer les activités classiques, en accès libre, (piscine à balles, balançoires...) et activités encadrées (peinture, ateliers pâte à modeler...).

« Des activités pour les parents et les enfants, où l'on puisse s'amuser ensemble ». Forum

Le sujet des fontaines a inspiré les contributeurs du forum 3D (qui proposait de se prononcer sur des activités), qui les ont imaginées ludiques et musicales : « lumineuse et sonore, en forme de cascade qui se jetterait dans la Seine », « utilisant l'eau de la Seine et marquant les passages d'heure par des jets plus puissants ». Ils ont par ailleurs estimé qu'il fallait innover en mobilisant les créateurs à ce sujet.

La pétanque est également évoquée par les contributeurs. Sur le forum 3D, ils ont été une trentaine à réagir à ce sujet en estimant qu'il s'agit d'une activité « typiquement intergénérationnelle », qu'il fallait imaginer promouvoir et initier et « attraper des touristes au passage en mal de sensations fortes ».

Le tai-chi et la gymnastique douce sont également suggérés par quelques adeptes de ces loisirs au calme.

En lien avec cette projection sur un espace de détente et de promenade, de nombreux contributeurs souhaitent y trouver des bancs, des bancs avec dossier, pour pouvoir s'y reposer.

² On intègre dans les loisirs, les jeux d'extérieurs, les aires de jeux, les activités manuelles, la pétanque... mais non les activités culturelles et sportives, traitées dans les chapitres suivants.

³ Si on ajoute à ce pourcentage les contributions sur le thème des piétons (traitées dans le chapitre mobilité, mais fortement apparentées aux loisirs et à la détente) ce sujet (avec 12,9% des avis) apparaît encore plus fortement prioritaire dans le bilan de la concertation.

À ces bancs s'ajoutent également des tables et des chaises en libre usage (pas uniquement aux terrasses de café). Cette demande fait écho à celle de pouvoir venir pique-niquer au bord de la Seine et à l'envie fréquemment exprimée de pouvoir jouir gratuitement des activités.

« Un lieu d'apprentissage de rencontres, de plaisir, de tranquillité, de gratuité, de culture, musical et paisible »
Registre

Les guinguettes font recette, tout comme les espaces pour danser⁴. À côté de cette demande d'activités de loisirs, de détente en accès gratuit, on retrouve des demandes importantes de buvettes, que l'on imagine comme des lieux simples, populaires, conviviaux, mais aussi de terrasses, de cafés, de restaurants⁵. Ces demandes regroupent de nombreuses contributions. Un contributeur regrette que Paris soit *« une des rares capitales d'Europe où l'on ne peut pas boire un verre au bord de l'eau »*.

Nous le verrons dans le chapitre consacré aux activités économiques la question de l'accès payant ou gratuit fait débat, sans que l'un soit exclusif de l'autre ; les contributeurs font souvent état de demandes de terrasses (accès payant) et de pique-niques (accès libre).

De façon beaucoup plus rare, les loisirs sont imaginés de plus grande envergure : manège grand 8, fête foraine permanente, rassemblement de voitures de collection, défilés de mode...

Quelques contributeurs s'inquiètent que les aménagements envisagés soient sources de bruit, il en est de même pour la proximité des voies de circulation, particulièrement dans le 4^e arrondissement, rive droite. Par ailleurs, les « îles » présentées sur les documents de communication sont jugées trop petites au regard de la demande d'espaces larges.

« Contente de trouver du calme, mais les aménagements proposés vont au contraire remettre du bruit dans ce lieu »
Réunion publique

Lors des ateliers thématiques, les participants ont abordé cette dimension du bien-être et de la détente. Ils ont estimé qu'il fallait tirer parti de la configuration linéaire du site pour envisager les activités. Ils ont considéré qu'un effort particulier devait être fait pour le public des 15-24 ans qui manquent de moyens financiers et disposent de peu d'espaces publics dédiés. Pour cela, ils ont imaginé des espaces qui pourraient leur être réservés afin qu'ils y développent leurs propres activités.

Enfin, ils sont revenus sur une tendance forte des contributions en relevant que les berges et leur décor peuvent inciter à la contemplation et qu'il faut veiller à proposer des activités permettant de se couper du monde urbain, de se retrouver, de lire...

Concernant les espaces de danse, ils ont imaginé des espaces ouverts et d'autres fermés, pour s'adapter aux différentes saisons, qui offriraient plusieurs types de danses et fonctionneraient grâce à une gestion d'un planning particulier (plusieurs associations, publics différents...).

⁴ Sujet traité au chapitre 3.2.5.

⁵ Sujet traité au chapitre 3.2.7.

3.2.3. Les activités sportives

Les activités sportives recueillent 132 avis soit 4,1 % du total des avis.

Elles sont associées à la santé, au plein air. Elles sont plutôt imaginées dans une pratique de loisirs, familiale, intergénérationnelle que dans une pratique de compétition. La dimension de démonstration est également présente au travers des sollicitations sur les sports de glisse, l'escalade. S'ajoutent à ces propositions, des demandes générales d'installations sportives et la mention de besoin pour les scolaires.

Les propositions se répartissent en différents types d'activités :

- On retrouve le plus fréquemment des propositions d'installations de type fitness, parcours de santé, gymnastique : les contributeurs demandent des lieux pour faire de la gymnastique en plein air, des appareils de musculation, vélos elliptiques, portiques, des espaces pour la pratique du yoga, du tai-chi, des arts martiaux, des cours de danse... Des parcours de santé sont imaginés le long du fleuve, dans une ambiance « nature », sur des parcours végétalisés, ouverts le jour et en soirée.

« De plus en plus de gens veulent prendre soin de leur corps et de leur santé... Aménager des programmes de footing, stretching, exercices musculaires... ». Forum
- Les sports de glisse sont souvent évoqués, avec notamment la création d'un skate-parc utilisable aussi pour le vélo acrobatique, mais aussi des pistes pour les rollers. Concernant le skate-parc, les contributeurs relèvent que Paris en manque cruellement alors qu'il s'agit d'une activité qui attire pourtant des milliers de jeunes. Les pratiquants demandent des « *modules, pipes, rampes, rocher, buses de bétons...* », précisant aussi qu'il faut travailler à leur insonorisation.

« Un skate park géant SVP !!! » Registre
- S'agissant des rollers, les propositions sont nombreuses. Un contributeur rappelle qu'il y a aujourd'hui 200 000 utilisateurs réguliers de rollers et que les enfants sont très intéressés par ce sport urbain. Un autre propose des randonnées, des parcours de rollers sur le bord de la Seine, le roller comme un « *loisir de foule sportive ludique...* », ajoutant « *il faut bouger !* ». Plusieurs évoquent à ce propos la nécessité de sécuriser la pratique pour les usagers et dans leur relation aux piétons.
- Les contributeurs associent également à ces sports une demande de création de murs d'escalade.
- Les sports collectifs sont envisagés dans une pratique ludique et urbaine : volley-ball, beach-volley, sand-ball, street-foot, hand-ball. Lors de la réunion association, le Paris Beach-volley a proposé sa coopération à ce sujet.
- Les sports d'eau reviennent fréquemment dans les propositions, avec la demande de pouvoir pratiquer du canoë, du kayak, « *des canots, des avirons* », avec des points pour la mise à l'eau et un couloir de navigation protégé, des sports motorisés (jet ski, ski nautique). Concernant les canots, certains suggèrent de

reproduire le dispositif Velib' (location courte durée et possibilité de déposer son canot à une autre station).

Les piscines sont fréquemment citées (47 avis y font référence), les contributeurs imaginent une piscine flottante ou sur les berges, à ciel ouvert ou couverte, mais ouverte toute l'année. La piscine est parfois imaginée comme une continuité de la Seine, avec un mur de verre côté Seine, avec un bassin immergé pour « *qu'enfin on puisse prétendre avoir nagé dans la Seine* ».

Restent enfin quelques propositions isolées, des promenades équestres, des terrains de tennis, du ski nautique, et les propos de quelques contributeurs qui rejettent l'idée d'activités sportives sur les berges, estimant que ce n'est pas le lieu approprié et qu'il existe déjà des installations sportives par ailleurs.

Les participants aux ateliers thématiques ont approfondi la question des activités sportives en proposant de développer les activités nautiques sur le fleuve.

Lors de la réunion qui leur était dédiée, **les associations** ont insisté sur le sport loisir grand public, en précisant qu'ils doivent être contrôlés et organisés. Certaines se sont proposées d'accompagner les aménagements, la gestion et de participer à la conception. Cela a été le cas notamment pour le beach-volley ou le roller. Une association s'est étonnée de la présentation sur le projet d'installations fermées pour le volley-ball estimant qu'une piste d'athlétisme serait plus adaptée et permettrait de conserver un espace libre, accessible à tous.

3.2.4. Les activités et animations culturelles

Les activités et animations culturelles regroupent 123 avis soit 3,8 % du total des avis.

Les propositions se retrouvent sur l'idée d'installations modulables, éphémères, ponctuelles, dédiées aux amateurs, aux bénévoles, des espaces de libre expression pour ceux qui ne peuvent disposer de lieu, d'atelier... Il est demandé, à proximité des musées, de « *faire sortir la culture sur la Seine* ». Le site est imaginé comme un lieu de rencontre des arts et des cultures, accessibles à tous.

« Médiathèque, présentation de livres, BD, films, musiques d'ici et d'ailleurs. Lieu d'échanges entre générations et entre les peuples » Forum

Un contributeur relève également qu'il faudrait simplifier les autorisations administratives pour s'y produire, « *ainsi la richesse culturelle des lieux se renouvellera d'elle-même, en permettant aux artistes de présenter leurs idées, leurs œuvres, leurs musiques...* ».

Les arts de la rue sont à l'honneur : musiciens, mimes, magiciens, jongleurs, marionnettistes, théâtre en plein air. Un festival est proposé sur les berges. Les contributeurs du forum 3D imaginent des funambules traversant la Seine, des initiations aux arts du cirque...

« Un lieu de rencontre et d'événements pour la musique, la danse, le théâtre » Forum

La musique est souvent mentionnée, au travers de pratiques libres, d'extérieur, facilitées par des équipements *ad hoc*, mais aussi d'espaces de concert : « *salle de concert ouverte aux non professionnels* », kiosques à musique, événements urbains

(street art, roller, rampes, street danse...). Un contributeur évoque la création d'un cabaret de plein air pour des chanteurs comiques et fantaisistes.

Du théâtre en plein air, sur diverses scènes, des lieux pour les troupes de théâtre, des cours... un « *Festival d'Avignon à Paris* » est même imaginé.

La lecture revient souvent dans les propos des contributeurs (30 avis y font référence) : il est demandé de prévoir des « *coins pour lire* », d'implanter une bibliothèque, une médiathèque, de prévoir la lecture de poèmes, de contes, la création d'un café philo, d'un « *café-débat-slam-poésie* », de faire des ateliers d'écriture. Les bouquinistes se mobilisent également, leur responsable propose des animations sur les berges.

« *Et si la bibliothèque de Paris-Plage devenait permanente !* » Registre

Des lieux d'exposition en plein air, pour de la sculpture, de la photographie, de l'art contemporain, du land-art. Des expositions qui peuvent être éphémères, sur un bateau pour raconter la Seine.

« *Un bâtiment vitré et végétal destiné à des colloques, expositions sur la culture, l'histoire, les cultures du monde, les diversités ethniques* » Forum

Le site est également pensé par quelques contributeurs comme un lieu de conférences, de forum, de colloques.

En termes d'équipements, on imagine un amphithéâtre extérieur ouvert sur la Seine pour des concerts, des spectacles, des projections, un « *micropalais, réplique du Grand Palais mais sur les Berges* ». La Maison rouge inspire les contributeurs qui

souhaitent y trouver une évocation de son histoire de lieu de batellerie. De nombreuses autres idées sont proposées : des jardins ou des allées de sculpture, des statues sortant de la Seine, une mise en scène au port de Solferino via des techniques audiovisuelles, des tableaux impressionnistes relatifs aux paysages de la Seine...

Les contributeurs reprennent et interrogent l'idée **d'une barge flottante culturelle présentée sur le visuel avec un écran de cinéma sur la Seine**. L'idée séduit, certains la trouvent « *géniale* », imaginent que l'écran sur l'eau « *pourrait être visible des deux côtés pour créer des ponts symboliques entre les deux rives* », que « *les spectateurs comme l'écran soient sur l'eau* », demandent qu'il y ait des projections Art et Essai, ou « *de films ou courts métrages sur le thème de Paris* ». Ils envisagent que l'accès soit gratuit et que les séances aient lieu le soir et le week-end. D'autres contributeurs s'interrogent sur sa faisabilité, « *dès qu'un bateau passera la barge bougera et le film ne sera pas regardable* » et sur les nuisances que cela pourrait engendrer, « *si c'est un cinéma de plein air, je plains les riverains* ».

« *Un lieu culturel pour permettre aux jeunes de s'exprimer par la culture artistique* » Forum

Les jeunes et leurs expressions artistiques sont présents à l'esprit des contributeurs qui proposent des murs blancs pour le graph, une salle de musiques actuelles ouverte à des musiciens, jeunes, amateurs, qui pourraient y faire découvrir leurs

créations. Ils imaginent que le lieu puisse être un tremplin pour les jeunes talents.

Quelques rares contributeurs enfin rejettent l'idée des activités culturelles estimant que les Parisiens en sont « *saturés* ».

Les participants aux ateliers thématiques imaginent un espace modulable semi-immersé, déplaçable, fonctionnant en toutes saisons et se transformant en lieu de

spectacle selon les besoins : danse, théâtre, etc. Selon eux, ces espaces devraient se situer plutôt sur la rive gauche afin de ne pas gêner les riverains présents sur les péniches.

Ils proposent un cinéma ou un ciné-club économiquement accessibles à tout le monde, avec une programmation variée intégrant l'Art et Essai.

La bibliothèque selon eux devrait être « hors les murs » l'été ou organisée selon un service de prêt gratuit spécifique aux bords de Seine.

Enfin, près du pont Alexandre III, ils imaginent une exposition de photos ou d'œuvres suite à des concours de la Mairie, un mur de graffitis, etc.

Les participants se sont aussi intéressés à la question des lieux pour les artistes et les spectacles, en proposant de développer le théâtre de rue, de mettre en place des expositions de photo, comme celle du mois de la photo 2009 le long du quai Branly qui a eu du succès.

Ils imaginent aussi qu'un marché pourrait être créé pour les jeunes artistes afin qu'ils puissent promouvoir leur production et la vendre, et enfin de délocaliser des festivals existants comme le festival Fnac Indépendances, et créer de nouveaux festivals sur les berges.

3.2.5. Restauration, fête et vie nocturne

Sur la dimension fête, concerts et vie nocturne, les propos des contributeurs sont relativement tranchés. 120 avis abordent ce sujet soit 3,7 % du total.

Les positions se partagent entre :

- l'affirmation que le site est l'endroit de prédilection pour accueillir les danseurs et les demandeurs de guinguettes et de bals populaires d'une part et le monde de la nuit d'autre part ;
- une réticence sur les nuisances que ces activités pourraient générer, à laquelle s'ajoute une réticence à voir un projet trop axé sur la dimension fête distraction.

Les partisans de projets festifs et nocturnes estiment que le site, sans riverains, permet d'implanter des installations qui ne pourraient l'être ailleurs. Cette idée que les berges permettent la création d'activités nocturnes ne dérangeant pas les riverains apparaît souvent dans les propos des contributeurs. Ils considèrent également que le développement de ces activités contribuera à rendre Paris plus attractif, et parlent de vie nocturne « *partagée, détendue, créative* ».

« Ce sont des beaux projets qui donneraient une nouvelle image de Paris qui s'enfonce dans l'ennui, notamment pour les activités nocturnes »
Forum

De nombreuses propositions (73 avis) font état du souhait de voir s'installer des cafés, bars, restaurants, des terrasses pour le jour et le soir : « *un café moderne, type club anglais avec un jardin d'hiver, flottant, de style art déco, des terrasses, des restaurants de plusieurs pays, face à l'eau, s'inspirant des docks de Lisbonne, des restaurants originaux...* »

« Une très grande discothèque dédiée aux musiques électroniques et aux cultures numériques, ouverte non-stop le week-end, afin que Paris soit enfin en mesure de rivaliser avec Berlin, Londres et Barcelone. » Forum

De nombreux contributeurs demandent de la musique, des bars de nuit, des concerts, une discothèque, des spectacles de nuit. Ils imaginent des concerts en plein air ou sous des chapiteaux, sur une scène flottante, une péniche discothèque. Certains évoquent des

petites salles de concerts avec des matériaux translucides acoustiques permettant de profiter de la proximité de l'eau sans gêner le voisinage par le bruit, « un club visuellement hallucinant pouvant accueillir les grands DJ du moment », « un club mi-intérieur (les voûtes), mi-extérieur avec de grandes baies vitrées sur la berge ». Un contributeur reconnaît ce besoin de protéger le voisinage mais estime qu'un « DJ en extérieur ça peut faire du bruit mais ça attirerait beaucoup de monde ».

L'espace est aussi investi par les danseurs (30 avis évoquent la danse), qui demandent la création d'un bal populaire, d'un thé dansant, de guinguettes (une proposition formulée dans 14 avis), d'orchestres jazz dansant...

« Organiser des thés dansant pour tous et pour les personnes du 3^{ème} âge (...) et que cela reste populaire » Forum

« Comme une guinguette, dansant avec restauration » Forum

Sont imaginés des concerts gratuits, à petits prix mais aussi des concerts très visuels, avec des artistes de niveau international, ou encore des scènes ouvertes avec des groupes locaux.

Le style de musique fait débat : les uns demandent de ne pas réserver aux seuls groupes et artistes acoustiques estimant que Paris n'est plus créateur de culture rock et que la musique amplifiée (rock, pop, blues, etc.) a été bannie de la capitale ; d'autres s'inquiètent de voir de la « techno non-stop jour et nuit » ; d'autres encore y imaginent « une scène de danses bretonnes sur la Seine ! Avec cidre et galette saucisse », des « chansons accordéon et chansons françaises », « un festival de musique celte ».

Les contributeurs n'oublient pas les risques et demandent que la prévention des conduites à risques soit présente sur les berges. Ils font état par exemple de l'expérience du Canal Saint-Martin et des phénomènes d'alcoolisme festif des jeunes.

En réponse à ces très nombreuses demandes pour que les Berges soient le lieu d'une vie nocturne et festive, certains contributeurs s'inquiètent des nuisances sonores qui seraient liées à l'installation d'une discothèque. Les habitants des bateaux-logements (port des Champs-Élysées principalement) de leur côté rappellent que les berges ne sont pas « sans riverains », et qu'ils s'inquiètent du bruit que généreraient les activités notamment nocturnes.

« Des associations d'habitants des bords de Seine se plaignent du bruit occasionné la nuit par les fêtes qui ont lieux sur les quais, notamment dans les Îles. Si les berges sont fermées, elles deviendront un point de fixation de ce type de phénomènes. » Réunion publique

D'autres contributeurs estiment que le projet privilégie le « Paris festif » au détriment des personnes qui travaillent.

Les participants aux ateliers thématiques ont approfondi la proposition sur les animations nocturnes :

- En souhaitant que soient privilégiés des lieux mouvants plutôt que des installations définitives : des pistes de danses et des cours ouverts à tous qui peuvent se transformer en bal populaire, des spectacles de sons et lumières projetés sur des bâtiments environnants, etc.
- Ils estiment que l'on pourrait l'hiver profiter du fait qu'il y a peu d'habitations rive gauche et de la piétonisation (peu de péniches) pour y installer des bars et restaurants.
- Selon eux il faudrait ouvrir la nuit les activités prévues pour la journée comme les terrains de sport.

3.2.6. Le paysage, la nature et la biodiversité - le rapport à l'eau et les activités liées au fleuve - l'animation et la pédagogie

Concernant le fleuve, deux rubriques se signalent nettement : la nature et la biodiversité d'une part, les activités liées à l'eau d'autre part. Par ailleurs, des suggestions sont émises concernant le développement d'animations pédagogiques sur les berges. Les deux premiers thèmes sont étroitement liés et, pour l'essentiel, les propositions en matière d'animation pédagogique concernent le fleuve.

Ces trois thèmes ont donc été regroupés pour constituer une seule rubrique. Ils rassemblent 327 avis soit 10,15 % du total. Avec respectivement 162 avis relatifs à la nature et la biodiversité, 125 au rapport à l'eau et aux activités liées à la Seine et 40 concernant les animations pédagogiques.

Le projet apparaît comme « *très important d'un point de vue écologique* ». De nombreux contributeurs considèrent que c'est « *une chance considérable* » pour Paris et l'ensemble de la métropole de pouvoir se réapproprier le fleuve.

La nature est avant tout perçue comme fluviale et il est souvent évoqué dans les débats la nécessité de mettre en valeur ce paysage fluvial.

La biodiversité

Satisfaits d'un projet qui protégera la Seine, les contributeurs suggèrent de renforcer la richesse faunistique et végétale du site, notamment en « *réintroduisant des oiseaux* ».

« *Permettre la continuité du fleuve et maintenir la biodiversité* ».
Réunion publique

La contribution de la Seine à la lutte contre le changement climatique à l'échelle parisienne est identifiée : il s'agit de gérer un espace qui participe à la limitation de la température atmosphérique de Paris, de réduire la pollution de l'eau et de contribuer à la gestion du niveau de l'eau.

Ce souci de préserver la Seine suscite quelques interrogations sur le projet d'aménagement, notamment concernant les équipements qui pourraient être envisagés sur le fleuve : « *La réalisation d'emprises sur l'eau n'est-il pas un problème ?* »

La volonté de préserver cette « richesse » n'exclut toutefois pas le développement d'activités économiques, en lien étroit avec la Seine. Plusieurs contributions proposent ainsi la création de jardins et de potagers, qui utiliseraient du compost local. Les produits seraient vendus dans un marché sur le site. Des jardins familiaux sont également proposés.

Une volonté de valoriser cette richesse est fortement partagée. Il s'agit de mettre en valeur la richesse du fleuve et de ses berges et de développer des animations de sensibilisation à l'environnement. Les enfants sont plus particulièrement visés : « *un parcours environnemental pour sensibiliser les enfants à la nature et à la biodiversité* ». Et certains envisagent des activités favorisant la convivialité : « *un lieu de découvertes et d'échange de plantes* ».

« *Un parcours environnemental pourrait être créé pour sensibiliser les enfants à la nature et à la biodiversité* » Réunion publique

La valorisation du site pourrait également passer par un jardin botanique, du maraîchage (potagers bio) pour les enfants et une information sur la qualité de l'eau et son évolution.

Par ailleurs, la richesse historique de la Seine invite des contributeurs à proposer une valorisation de ses métiers et de ses usages : « *L'histoire populaire doit aussi avoir droit de cité* », par le biais d'animations artisanales mais pas forcément commerciales.

Les espaces verts

Un grand nombre de contributions expriment le besoin de disposer d'espaces verts, de « *verdure* », d'arbres, de fleurs, de zones humides. Le caractère minéral des berges pourrait être agrémenté avec « *des arbres, du sable, des bancs et des pelouses* ». Les contributeurs rêvent de pouvoir s'allonger et s'asseoir dans l'herbe. Cette végétalisation des berges agrémenterait la promenade.

« *De la verdure, des arbres, du vert* ». Réunion publique

Les contributeurs au forum 3D appuient cette orientation en évoquant des jardins dont ils imaginent qu'ils pourraient être également des jardins partagés.

Les activités liées à l'eau

Le souhait de « *rentrer en contact avec l'eau* » est exprimé. La création d'un aquarium, ou la promenade dans des bateaux disposant de coque vitrée permettrait de découvrir la faune et la flore du fleuve. D'autres dispositifs sont suggérés : tunnel vitré sous la Seine ou plate-forme flottante.

« *Les parisiens gardent leurs distances avec l'eau alors qu'il faudrait une approche plus naturelle avec l'eau* » Réunion publique

Concernant les activités liées à la Seine, les suggestions portent sur :

- la « *baignade* » dans la Seine, est évoquée à plusieurs reprises : « *Pourra-t-on un jour nager dans la Seine ?* » ;
- s'agissant de la pêche, le souhait est de faciliter la pratique de ce loisir et de proposer des ateliers pédagogiques, notamment des écoles de pêche pour les enfants, l'association des pêcheurs de Paris se déclare « *tout à fait favorable au projet* » ;
- les activités nautiques sportives (elles sont développées dans le chapitre Activités sportives) ;

- les activités ludiques, « *un concours d'objets flottants non identifiés* », sont mentionnés.

Concernant l'usage de la Seine, quelques contributeurs se plaignent de la présence de « *yachts* » qui bloquent le passage et la vue.

Les participants aux ateliers thématiques se sont prononcés sur ces questions de la biodiversité, de la nature et du rapport à l'eau

Ils ont approfondi la proposition sur les activités autour du fleuve, en imaginant plusieurs actions.

- Un musée vivant de la Seine qui regrouperait des œuvres historiques, des tableaux et qui serait à la fois un lieu pédagogique et ludique pour les enfants. Il pourrait y avoir des activités spécifiques pour les scolaires en lien avec, par exemple, le Palais de la découverte proche de la Seine.
- Des expositions de tableaux, photos, maquettes, des films sur le thème de l'eau et du fleuve, qui permettraient d'attirer un large public afin d'en faire un lieu interactif.
- Des actions pour faire connaître les aspects plus méconnus de la Seine : au travers de visites en bateaux à la découverte de lieux plus méconnus tels que les ports industriels par exemple.
- La réalisation d'un chemin d'eau, comme à Lyon par exemple, afin de permettre un contact avec l'eau de la Seine qui n'existe pas pour l'instant

Ils ont enfin proposé une fête de la Seine sur le mode du Festival de Loire : exposition de vieux bateaux, activités pour les écoles, guinguettes, concerts, pièces de théâtre, etc., en se demandant si cela pourrait s'intégrer avec le festival de l'Oh à Paris.

La Seine, ce sont aussi ses ponts, les participants aux ateliers ont proposé :

- d'améliorer les ponts existants en élargissant les trottoirs pour créer des espaces partagés vélo/piéton ; d'améliorer l'accès pour les piétons et les cyclistes en entrée de pont ; de rendre tous ces ponts cyclables et à double sens ;
- de profiter de l'élargissement des ponts pour y mettre des activités et/ou des animations.

3.2.7. Les activités économiques

135 avis portent sur les activités économiques, soit 4,2 % du total.

Deux axes caractérisent les réflexions sur le sujet. L'un préconise **d'intégrer les activités économiques** à l'aménagement des berges : les bords de Seine ne doivent pas exclusivement être réservés aux loisirs et à l'oisiveté. L'autre suggère de **limiter les activités commerciales, payantes**, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Le débat s'est centré sur l'installation ou non d'activités gratuites ou payantes et sur le nombre d'activités, certains estimant qu'il fallait juste une promenade, des espaces libres...

« Il [le projet] délaisse un peu les activités économiques et favorise un peu trop le pain et les jeux. » Réunion publique

Beaucoup (si l'on considère aussi ceux qui se sont exprimés sur les activités de logistique fluviale) appellent à créer des espaces sur les berges pour des activités

économiques qui trouveraient l'opportunité de s'y installer et à ne pas entraver, voire faciliter, les activités qui existent en proximité des bords de Seine, qu'elles soient commerciales ou industrielles (logistique, dépôts de marchandises...). Le projet a souvent été décrit comme une succession d'animations, un espace réservé aux activités ludiques.

Les participants estiment que ce projet d'aménagement serait une bonne opportunité pour l'installation d'activités comme **des marchés**, que ce soit des marchés parisiens classiques, des marchés de produits agricoles ou bio, des marchés d'arts. Un marché flottant de produits maraîchers a été proposé avec un acheminement par voie d'eau. Certains contributeurs imagent également un marché d'artisans. Sur ce sujet, on retrouve comme pour les activités précédemment évoquées, le souhait d'un espace chaleureux, de partage et de rencontres.

« Des stands d'expos ventes d'artistes, d'artisans, des petits marchés » Forum

« Des artisans peuvent y vendre leurs produits, il faut que cela reste chaleureux » Forum

Dans l'ensemble, les activités imaginées viennent **en complément de l'offre existante** (minigolf, barbecue...) pour proposer des services ou des biens qui ne seraient pas déjà présents au centre de Paris. Elles peuvent également être plus classiques : réparation de vélos, sandwicherie, grillades, kiosque à boisson..., toujours dans un esprit de convivialité.

Les activités économiques sont également vues comme un **facteur de bien-être et de confort**. Certaines sont relativement attendues comme des bars, des restaurants, des buvettes, « des terrasses où l'on peut boire un verre »... Elles sont souvent dédiées aux animations ou aux espaces de repos, à aménager avec des pelouses, des espaces de pique-nique, des bancs et des tables en libre-service, des pelouses accessibles, des expositions... D'autres le sont moins, certains pensent par exemple à « des masseurs pour les beaux jours ».

Par ailleurs, des idées sont formulées en ce qui concerne **les activités logistiques** de la Seine. Si celles-ci sont traitées principalement dans le chapitre « Transports sur la Seine », certains participants précisent que l'aménagement des berges ne doit pas entraver les activités qui existent déjà, mais pourrait même les faciliter, notamment pour les dépôts de marchandises. Quelques propositions sont faites sur la possibilité de réaliser une plateforme logistique afin de faciliter les livraisons du « dernier kilomètre » pour les grands magasins en bords de Seine. Une mixité des usages a quelques fois été réclamée avec des zones réservées aux activités industrielles en journée et à la promenade le soir et le week-end.

Activités gratuites ou activités payantes ? C'est une idée transversale à l'ensemble des propositions sur le sujet : **le facteur prix ne doit pas discriminer les usagers des berges**.

Si les activités économiques sont imaginées comme pouvant être les garantes d'un service de qualité sur les berges, à la fois pour un confort des usagers et des riverains mais également pour les touristes, elles devraient, selon de nombreux contributeurs, s'accompagner d'espaces libres, de détente avec des activités et des animations gratuites. **La gratuité**, ou pour le moins un prix maîtrisé, voire négocié au niveau de la concession, est très régulièrement citée comme un gage de qualité de ce futur

« Un lieu où l'on puisse s'amuser gratuitement ensemble » Forum

espace. Aux cotés des activités économiques, et cela se constate également dans le chapitre activités culturelles, certains suggèrent des animations gratuites de troupes de théâtre amateur, des expositions, des activités pédagogiques menées par des bénévoles, des marchés découverts qui ne demandent pas d'argent en retour ou qui pourraient être subventionnés pour partie par la ville, ou encore par les activités économiques qui profiteraient de l'emplacement sur les berges.

« [Le projet] est une très bonne chose, à condition de les ouvrir aux associations qui donneront une image d'un Paris vivant (danse, chant, sport, arts) et non pas juste des quais lucratifs . » Registre

Certains craignent que les berges soient totalement privatisées et deviennent **une succession d'espaces commerciaux inaccessibles** aux personnes ou aux familles modestes et souhaitent une gestion associative ou publique de ces services. Une solution proposée serait de conditionner et de négocier les contrats de

« Il faudrait trouver une conciliation entre Paris économique et Paris loisirs. Ils sont indissociables. » Réunion publique

concessions. À souligner quelques propositions médianes souhaitant l'association d'activités marchandes à « des prix abordables » avec des animations « gratuites accessibles à tous ».

Les participants aux ateliers thématiques ont approfondi les propositions relatives aux activités économiques. Outre l'utilisation de la Seine pour des activités logistiques⁶, ils ont imaginé les activités suivantes :

- Associer sur un même espace la distribution via les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) et la vente de produits bio ;
- Développer des commerces spécifiques autour des activités récréatives telles que des commerces ambulants (journaux, boissons bio, etc.) ;
- Développer des activités récréatives nocturnes qui pourraient s'insérer sur un site où il n'y a pas de voisinage.

Ils se sont également prononcés sur les marchés en proposant :

- Des potagers publics et une revente de la production ;
- La vente de produits biologiques de la région Île-de-France ou de commerce équitable acheminés par bateau sur le fleuve ;
- Des marchés d'hiver : artisanat, créateurs, foires, etc. ;
- Des marchés couverts et découverts pour les différentes saisons ;
- Des marchés sur des thématiques ponctuelles : semaine du goût, semaine sur des pays...

⁶ Traitées au chapitre 3.4.4.

3.2.8. Les usagers

Un nombre important d'avis, 177, portent sur ce sujet, soit 5,5 % du total des avis.

Les positions des contributeurs concernant les futurs usagers du site sont assez clivées, entre les points de vue de ceux qui estiment que les berges doivent et seront ouvertes à tous et de ceux qui considèrent que le projet ne s'adresse qu'à des catégories bien précises d'usagers. Tout le monde, par contre, s'accorde pour demander l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite.

Une partie importante des contributeurs estiment, à ce sujet, que le projet favorise les « oisifs », les chômeurs, les « bobos », les touristes au détriment « de ceux qui travaillent ». **Ils s'opposent clairement dans leurs propos au développement d'activités de loisirs**, estimant qu'elles n'intéressent qu'une minorité de la population. D'autres craignent l'arrivée « de nouvelles populations venues des banlieues » et notamment des « jeunes des banlieues » assimilant parfois ces jeunes à des délinquants.

« Un Disneyland pour bobos et touristes... flâner, glander, loin des mœurs anciens du monde industriel.. » Forum

« Nous entrons dans l'ère des vacances... » Registre

Sur un autre plan, **des contributeurs s'inquiètent du caractère élitiste du projet**, on retrouve là la mention des « bobos », non plus dans l'opposition entre oisiveté et travail, mais dans un rapport entre riches et pauvres. Des contributeurs insistent également pour que le projet soit accessible aux usagers des classes moyennes ou des milieux populaires, notamment en prévoyant des attractions et des services gratuits ou à moindre coût.

« Il faut penser aux enfants et aux personnes qui n'ont pas les moyens de partir au bord de l'eau vitale l'été » Registre

« Merci de penser aux petites gens et aux SDF »
« Peut-on intégrer dans le projet un espace pour les SDF ? » Réunion publique

Certains considèrent que ce projet profitera justement « à tous ceux qui ne peuvent pas partir », que ce soit en été ou en hiver. Ils s'interrogent également sur les personnes sans domicile fixe, considérant qu'il faut les prendre en compte et que le projet doit comporter une dimension solidaire. À l'opposé quelques contributeurs voient dans la présence des SDF une source de

nuisances.

Les contributions demandant une ouverture à tous évoquent la dimension intergénérationnelle, solidaire, l'accès aux habitants des quartiers populaires ou de la banlieue...

Cette dimension intergénérationnelle traverse de nombreuses contributions tant au niveau de l'accès aux berges et qu'à celui des activités qui s'y dérouleront. Les propositions s'intéressent aux seniors, aux enfants, aux jeunes, aux familles...

De nombreux contributeurs estiment avec intérêt que le projet sera très attractif pour les enfants et les jeunes. Ils demandent que des espaces et des animateurs soient prévus pour les adolescents. Ils imaginent que le projet peut permettre la

création d'activités nocturnes et festives pour les jeunes dans les lieux où il n'y a pas de riverains.

Les participants aux réunions qui se sont tenus dans des mairies non riveraines du projet ont considéré qu'il était important qu'ils soient interrogés parce que le projet les concernait également.

« Il est évident qu'il faut interroger les gens du XVIII^{ème} arrondissement, ils ont également le droit de profiter de la Seine » Réunion publique

De la même façon, **des contributeurs relèvent qu'il ne faut pas uniquement parler des usagers parisiens mais de la banlieue, de la métropole, de toute la France** - « *Beaucoup de Français qui habitent tous les coins de France aiment cette ville.* » - et plus largement des touristes.

Usagers traditionnels des berges, les amoureux ne sont pas oubliés : « *C'est donner un lieu de promenade à tous les amoureux de Paris venus du monde entier.* »

La prise en considération des personnes à mobilité réduite fait l'objet de nombreuses contributions. Il est demandé que les aménagements soient accessibles à tous : aux non-voyants avec l'installation de panneaux en braille, d'accessibilité pour les chiens d'aveugles, pour les personnes en fauteuil... Des navettes électriques sont imaginées pour permettre aux personnes âgées ou handicapées, aux familles avec poussette, de rejoindre les différents points des aménagements. Il est également demandé que les navettes fluviales, les activités sur l'eau, la pêche soient accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite.

Parmi les usagers, on retrouve également les habitants des péniches qui rappellent à plusieurs reprises qu'ils sont riverains du projet et qu'ils s'inquiètent des nuisances qu'il pourrait engendrer.

D'autres usagers, plus inattendus, font l'objet de contributions, ce sont les chiens, dont on se demande s'ils seront acceptés sur les nouveaux espaces ouverts.

Lors des ateliers thématiques, les participants ont considéré que le public des adolescents devait être particulièrement pris en compte, par exemple en développant un espace dédié.

Ils ont également envisagé des moyens pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite :

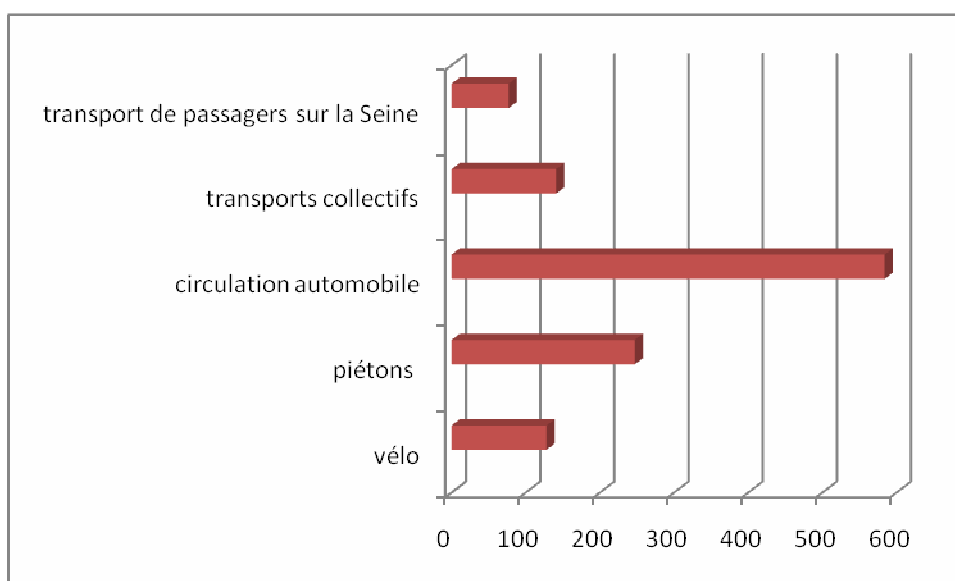
- Des signalisations et des marquages pour matérialiser les cheminements pour les non voyants ;
- Des installations pour les personnes à mobilité réduite (et les poussettes...), « *peut-être envisager des escalators pour les endroits où les rampes et ascenseurs sont difficiles (quai du Louvre par exemple)* ».

3.3. MOBILITE ET MODE DE DEPLACEMENT

3.3.1. Introduction générale

Dans ce chapitre, sont traités les avis relatifs à la circulation automobile, aux transports collectifs, au transport de passagers et de marchandises sur la Seine, à la marche et au vélo. **Ces sujets représentent un total de 1177 avis soit 36,5 % du total des avis. Ils se répartissent de la façon suivante :**

Figure 2 : répartition des avis relatifs à la mobilité et aux modes de déplacement



3.3.2. La circulation automobile et les transports collectifs

La fermeture de la circulation sur la rive gauche, la réduction de la vitesse sur la rive droite et l'offre de transports en commun suscitent de très nombreuses réactions : **725 avis portent sur ces sujets, soit 22,5 % des avis.**

« La question des voitures ne doit pas être tabou. » Réunion publique

Parmi eux, 141 traitent des transports collectifs et de la nécessité de les développer.

Les 584 des avis restants se répartissent de la façon suivante :

- 284 de ces avis (soit 8,8 % de la totalité des avis) sont défavorables à des interventions pouvant pénaliser le trafic automobile, une majorité s'opposant à la fermeture à la circulation automobile de la rive gauche ;
- 239 sont favorables à cette suppression de la circulation sur la rive gauche et à la diminution globale de la place de la voiture en ville, soit 7,4 % de la totalité des avis ;
- 61 ne se prononcent pas ou évoquent des interrogations, sans marquer leur positionnement.

Certaines interventions, en réunions publiques ou sur le site internet, expriment la volonté de conserver en l'état les axes de circulation routière le long de la Seine. Ces contributeurs, Parisiens et banlieusards, doutent de la possibilité de traverser Paris dans des conditions proches de celles actuelles une fois les berges aménagées. Quelques contributeurs expriment des positions radicales : « *En empêchant les banlieusards et les touristes de venir à Paris, on va tuer notre belle cité !* »

« *Il faut laisser les berges comme elles sont. Que ferez-vous avec les 2000 voitures à l'heure qui passent sur les berges ?* » Réunion publique

« *La mairie doit entendre les gens qui travaillent et qui ont besoin d'utiliser cette voie pour travailler, donc offrir une sorte de □plan B□* » Réunion publique

Mais la plupart des personnes qui manifestent leur opposition sont des conducteurs qui affirment être contraints d'utiliser leur véhicule pour des raisons professionnelles et qui s'inquiètent de l'augmentation de leur temps de trajet. Cette préoccupation concerne notamment le trafic de transit à vocation professionnelle et les trajets des habitants de la banlieue. Les voies sur berges sont considérées comme « *des voies structurantes pour la métropole* ». Certains craignent une augmentation de « *la coupure urbaine que constitue le périphérique* ». Ils voient un risque d'être « *pénalisés* ». Ils pensent également que cette fermeture pourrait engager « *la vitalité de l'emploi* ».

A contrario une part importante des contributeurs fait part de son adhésion au projet, motivée par la diminution attendue sur les berges de la pollution et souvent par une aspiration à un nouvel équilibre entre l'automobile et les autres modes de déplacement. La limitation de la vitesse sur la rive droite et la suppression de la circulation sur certaines portions de la rive gauche emportent alors l'adhésion. Des aménagements réalisés avec succès dans d'autres villes (Lyon, Nantes, Bordeaux) sont cités en référence. Des contributeurs suggèrent même que le projet soit plus radical et exclut totalement la circulation automobile des berges.

« *Et pourquoi ne pas supprimer totalement la circulation sur les berges ?* » Réunion publique

Ainsi, sur la circulation les avis varient : certains considèrent que le projet n'est pas assez ambitieux sur la rive droite, et qu'il aurait fallu fermer aussi les voies sur berges, d'autres considèrent qu'il ne faut pas fermer la rive gauche et enfin, d'autres apprécient la distinction faite entre la rive droite et la rive gauche compte tenu des flux différents sur les deux rives.

Le transfert du trafic vers les quais hauts et vers certains axes, notamment la rue de Rivoli et le périphérique, perçus comme souvent saturés, apparaît souvent comme une préoccupation, exprimée en particulier par les riverains de la Seine et les professionnels (taxis, livreurs...). Le risque de saturation sur les quais hauts inquiète certains participants, notamment riverains de la Seine.

Les contributeurs ont également souligné **certaines nuisances** qui pourraient émaner de la modification de la circulation automobile, soit par le ralentissement, soit par sa proximité, soit par son report. Sur ce dernier point, Paris-Plage est cité en référence, l'événement saisonnier générant des reports sur les quais hauts et dans les rues adjacentes observés par les habitants des quartiers riverains qui se plaignent de la congestion engendrée, des bouchons, du bruit et de la pollution atmosphérique.

« Se balader sur les bords de Seine: oui, le faire sans entendre le chant des oiseaux: non ! » Réunion publique

Concernant le ralentissement des voitures sur la voie sur berge rive droite, certaines personnes indiquent qu'il fera augmenter les dégagements de gaz à effet de serre, puisqu'une voiture produit plus de CO² lors de ses arrêts qu'à vitesse continue. Ils s'inquiètent

donc de la réalisation du boulevard urbain qui pourrait, selon eux, accroître la pollution dans Paris. Cependant, d'autres pensent que cet effet sera compensé, voire plus que compensé, par la diminution du trafic sur les berges. Il a été ajouté que « *moins de voitures c'est aussi moins d'accident* ».

De plus, ce boulevard urbain pourrait être accompagné de cafés, de restaurants, et longé par une promenade. Quelques contributeurs craignent que ces espaces ne soient pas « agréables » puisqu'ils seront « proches du bruit et des pots d'échappements ». Ils suggèrent donc que les animations et activités, notamment réservées aux enfants, soient éloignées du trafic automobile.

Les études de simulation suscitent parfois des doutes, y compris lorsqu'elles intègrent les évolutions du trafic observées ces dernières années. Certains suggèrent d'effectuer une expérimentation sur une période limitée avant d'engager tout aménagement.

Parmi les contributeurs qui expriment leur adhésion au principe de réduction de l'emprise consacrée à la voiture, nombreux sont ceux qui souhaitent une amélioration de l'offre de **transport collectif** sur les berges et à proximité. Quelques contributeurs considèrent que le projet d'aménagement des berges devrait être mis en œuvre après que cette offre de transport ait été développée. Certains rappellent que certaines lignes existantes sont saturées.

L'association des usagers des transports d'Île-de-France soutient le projet en expliquant que l'association est favorable à « *tout ce qui peut limiter la place de la voiture dans la ville et qu'elle sera au côté de la Mairie pour organiser la bonne mise en place de ce projet* » (réunion publique).

Outre le renforcement de l'offre, en volume et à certaines plages horaires (soirs et week-end), des contributeurs émettent le souhait que les connexions entre les lignes des divers

« Il faut augmenter l'offre de transport en commun pour inciter les automobilistes accros à utiliser d'autres moyens de transport. » Réunion publique

modes de transport soient améliorées et que la Seine soit intégrée dans ce « pôle multimodal ». Un nouveau mode de déplacement sur la Seine, inspiré des Vogüéo et des Batobus actuels, est évoqué en souhaitant qu'il

« Un réseau de mini-ferry qui circulerait sur la Seine du Grand Paris, accessible avec un ticket normal. » Réunion publique

soit accessible avec le Pass Navigo. L'amélioration de la fiabilité des transports collectifs est également demandée. Et une attention particulière est accordée aux personnes à mobilité réduite. Quelques-uns proposent même que la gratuité soit

instaurée pour développer l'utilisation de ces transports. Parmi les suggestions : le développement d'une liaison fluviale et la création sur les berges d'une ligne de bus électrique.

Par ailleurs, des contributions dépassent le périmètre du projet et suggèrent des actions pour agir en amont et en aval du centre de Paris, afin de réduire les flux de véhicules, limitant ainsi les risques d'embouteillages et les reports sur les axes des quartiers riverains. Ces suggestions concernent : des parkings aux portes de Paris, avec des navettes électriques pour rejoindre le centre, la création d'un péage urbain, la création de navettes sur la Seine. Ces propositions mettent en évidence les enjeux métropolitains du projet. Beaucoup souhaitent connaître l'articulation avec le Grand Paris et posent leur réflexion dans une vision métropolitaine.

« Paris est avant tout un carrefour de 9 millions d'habitants. Pour que Paris reste vivante, elle doit être accessible. » Réunion publique

Enfin, quelques Parisiens s'inquiètent des nuisances dans la phase de travaux d'aménagement et des conséquences sur le trafic automobile.

Les participants aux ateliers thématiques se sont interrogés sur la desserte du site en transports collectifs. Ils ont considéré que la sortie du RER C au niveau du pont Alexandre III était vraiment intéressante. Ils se sont demandés s'il n'était pas possible de faire un arrêt ou un accès sur tous les endroits remarquables du site. Cela serait utile car les gens se donnent rendez-vous à la sortie d'un métro et cela donnerait envie d'aller se promener à cet endroit.

Ils ont estimé qu'il fallait améliorer la signalétique depuis les stations de transports collectifs jusqu'aux différents points du site.

3.3.3. Les modes actifs (piétons, vélos⁷) et le partage des usages

Les avis sur la question des modes actifs représentent 375 avis soit 11,6 % de l'ensemble des avis. Ils se répartissent en 247 avis portant sur les piétons et 128 avis portant sur les vélos.

La plupart des remarques sont très positives concernant le développement des déplacements « doux » en général, d'abord parce qu'ils ont tout à y gagner : *« ces espaces sont actuellement interdits à la circulation vélo »*. La discussion porte plutôt sur les modalités d'aménagement des cheminements. Principalement, les inquiétudes se concentrent sur la question du partage de la voirie et de la sécurisation des déplacements, particulièrement la cohabitation entre les piétons et les cyclistes, mais également entre les vélos et les autres modes : rollers, skates, patinettes et autres.

Le vélo a été traité de deux manières différentes : le vélo-loisir et le vélo-déplacement. Quelques propositions sont faites sur le vélo-loisir : cheminements sinueux, séparés des cheminements piétons, voire des promenades avec un guide. Mais les remarques et propositions sont principalement centrées sur le vélo-déplacement, comme mode de locomotion pour effectuer un trajet.

« Faire du vélo un vrai mode de déplacement, et non pas seulement un loisir. » Réunion publique

⁷ La question des rollers est traitée dans ce chapitre pour ce qui est du partage des usages et dans le chapitre relatif aux activités sportives pour le reste des avis

Les associations de cyclistes, comme de nombreux contributeurs, s'inquiètent de savoir si une véritable piste en site dédié sera aménagée pour les déplacements cyclistes, particulièrement sur le futur boulevard urbain rive droite. Celui-ci est en effet considéré comme potentiellement « *anxiogène* », risquant d'être peu agréable pour les promenades, voire dangereux. La proximité avec les piétons est considérée par les cyclistes comme « *souvent dangereuses pour les cyclistes comme pour les piétons* ». Une solution a été proposée : ne pas mettre les piétons à la même hauteur que les cyclistes. Certains en profitent pour souligner leur insatisfaction concernant les pistes aménagées actuellement qu'ils considèrent comme ne les mettant pas suffisamment en sécurité.

« Une large voie permettant l'usage simultané des piétons, rollers, vélos, trottinettes. »
Forum

« Une piste cyclable d'Est en Ouest de 3 à 4 m de large pour traverser Paris. » Réunion publique

Des aménagements cyclables continus en bord de Seine pourraient, selon un nombre important de personnes, permettre de traverser Paris d'Est en Ouest, peut-être dans les deux sens, avec une continuité maximale le long de la Seine. Ils soulignent quelques points noirs à améliorer : le pont du Carrousel, les Tuileries, et souhaitent pouvoir parcourir les berges jusqu'à Bastille. Par ailleurs, certains suggèrent de mieux relier l'aménagement de la rive gauche à l'opération Paris Respire sur la rive droite par le pont Royal.

Au-delà de la simple piste cyclable, l'association de roller-skating de Paris comme également plusieurs participants aux réunions publiques et dans les forums, pensent essentielle la création d'une « voie verte » suffisamment large qui permettrait le partage des usages entre les modes actifs.

Le roller est décrit comme un mode particulier, un mode de déplacement écologique qu'il ne faut pas intégrer dans la catégorie des « modes doux », trop associée aux cyclistes et aux piétons.

Certains participants et l'association des bouquinistes de Paris, à l'occasion de la **réunion des associations**, souhaitent voir aménager une piste réservée aux cyclistes sur la chaussée du quai haut, rappelant que ceux-ci sont parfois obligés de circuler sur les trottoirs, ce qui les met en danger eux-mêmes et les passants, et gêne les activités exercées sur la voirie (bouquinistes, terrasses de café...).

« Ok pour le projet, à condition que de véritables pistes cyclables soient construites et que les endroits piétonniers le soient réellement. » Registre

Si les cyclistes souhaitent des parcours continus et sécurisés, **les piétons** ne veulent pas être « *une nouvelle fois la victime du partage des voies* ». Ces derniers espèrent que les espaces piétonniers seront « *réellement piétonniers* ». Ils réclament également une continuité dans les cheminements - le long des quais, pour accéder aux animations, pour traverser la Seine - souvent associés dans les propositions à une végétalisation. Le temps et les saisons sont quelquefois cités, faisant naître une crainte de voir les berges inutilisées sur certains espaces. Certains précisent que c'est déjà le cas sur certains sites des berges où il n'y a aucune circulation. Quelques personnes ont profité de cet argument pour souligner qu'à certaines heures, certains jours ou certaines saisons, les berges pourraient être encore partagées avec la circulation automobile.

Les contributeurs rappellent la nécessité de prendre en compte les personnes âgées et les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduites en général, dans la réalisation des cheminements piétonniers, mais également des pistes cyclables et des voies vertes.

Plusieurs autres propositions, parfois originales, ont été faites dans l'idée d'une offre de qualité de déplacements doux sur ces futurs espaces : une location de vélos originaux (« comme à Montrouge »), des ateliers de réparation, des vélos-taxis pour les personnes mais également pour les marchandises à livrer, des stations vélib' sur les quais, « des espaces pour faire des pauses le long des pistes cyclables, pour contempler », des arceaux où laisser les vélos pour se rendre aux animations et aux activités, un parcours vélo avec guide...

« Faire un parcours vélo en solo ou avoir un guide pour voir Paris autrement. » Forum

Les participants aux ateliers thématiques se sont interrogés sur les moyens de facilitation **des déplacements piétons**. Ils ont estimé qu'il fallait :

- **Sécuriser les cheminements :**

- En installant des feux réguliers pour les passages piétons, placés stratégiquement (pont, équipements...) ;
- En créant des passages piétons assez larges notamment pour les identifier clairement, en gérant la question des voitures qui monopolisent ces espaces pendant les embouteillages ;
- En séparant les flux et en matérialisant cette séparation entre les différents modes actifs (piétons, vélo, rollers) pour éviter les conflits d'usage ;
- En prévoyant les circulations piétonnes la nuit, sous la pluie..., sur ce point ils ont estimé qu'il fallait privilégier la prévention et améliorer l'éclairage.
- En adaptant le revêtement aux différents usages.

- **Les rendre plus faciles et plus agréables :**

- En identifiant un cheminement passant au niveau des îles (Cité et Saint-Louis) pour profiter de leurs berges déjà aménagées ;
- En pensant des passages allant d'un point à un autre pour créer de vrais lieux de promenades, c'est-à-dire privilégier la continuité ;
- En facilitant l'accès aux quais en multipliant les accès aux berges (passages piétons, rampes d'accès...).

Concernant les vélos et les rollers, les participants ont considéré qu'il fallait :

- Créer une continuité pour les cyclistes, les rollers, les piétons... ;
- Distinguer les itinéraires de promenades et les itinéraires de déplacement. Dans le cas de la promenade, la cohabitation est plus facile avec les autres modes doux, dans l'autre cas, il y a un impératif de lisibilité des itinéraires et la voie doit

permettre une certaine vitesse, ce qui implique une cohabitation plus difficile avec les autres modes ;

- Faire attention aux revêtements (lisses, pas de pavés sur les voies de circulation), à la position du mobilier urbain, aux points de conflits/rencontres ;
- Maintenir l'opération Paris-respire ;
- Faciliter la connectivité entre vélo/RER/métro avec une bonne accessibilité et des stationnements vélo ;
- Réfléchir à la mise en place de stations Vélib' directement sur les berges ou à proximité immédiate ;
- Mettre en place une signalétique performante.

3.3.4. Le transport sur la Seine

Deux types de transports sont mentionnés par les contributeurs : le transport de passagers et le transport de marchandises. Dans l'ensemble, ils souhaitent que le transport fluvial soit développé afin de réduire le trafic routier dans Paris et la pollution induite.

Le sujet rassemble 77 avis soit 2,4 % de l'ensemble des avis.

Concernant le transport de passagers, la suggestion qui revient le plus régulièrement est de développer un système de navettes fluviales permettant de se rendre facilement d'un point à un autre dans Paris intra-muros, mais également à l'extérieur de Paris. Les Batobus sont décrits comme conçus pour les touristes. Certains pensent même que les aménagements des berges de Seine pourraient faire venir une concurrence à ces bateaux. Concernant le système Voguéo, plusieurs points faibles sont soulignés, parfois même cette première expérimentation est considérée comme un échec : une navette trop lente, trop chère, trop irrégulière et avec trop peu d'arrêts.

*« Voguéo partout dans Paris !
Et entre Paris et sa banlieue
(pas seulement à l'est).
Réunion publique*

« Les Batobus doivent être un véritable moyen de transport utilisable avec des tickets de métro. » Réunion publique

Si les critiques sont nombreuses, ce n'est pas pour autant que les contributeurs trouvent l'idée à abandonner, bien au contraire. Ils encouragent à développer le mode fluvial, qui permettrait de soulager les transports collectifs « classiques », à condition, et cela est demandé par plusieurs personnes, qu'il soit intégré au Pass Navigo. Ils suggèrent plusieurs stations au cœur de Paris, à proximité des animations, mais également pour venir ou se rendre en banlieue. Voguéo est clairement vu comme un moyen de renforcer les liens entre le centre de Paris et la métropole parisienne. D'autre part, ils souhaitent que la navette aille plus vite, bien qu'il ait été relevé que la vitesse est actuellement limitée sur la Seine à 20 km/h.

Pour aller plus loin, quelques contributeurs ont proposé que soient inventées des petites navettes-taxi collectives, avec pour référence le système de « vaporetto » vénitien. Celles-ci permettraient notamment de relier le cœur de Paris à la banlieue. Des bacs ou des « passeurs » font également partie des propositions pour traverser la Seine et se rendre sur la rive opposée.

« *Aucun îlot, ni barges sur la Seine, elle est déjà assez encombrée.* » Réunion publique

Quelques conseils ou alertes ont été prescrits au cours de la concertation. Concernant les « îles » envisagées par la Ville pour accueillir des activités ou offrir des promenades sur l'eau, elles ne doivent pas perturber la navigation sur la Seine au cœur de Paris, plusieurs personnes précisant qu'il est déjà difficile d'y circuler.

Les contributeurs aimeraient que ce projet de réaménagement des berges soit l'occasion de rationaliser l'ensemble du trafic fluvial au sein de Paris et particulièrement le transport de passagers : la situation des arrêts, le nombre et le type de navettes, les priorités, la vitesse, la tarification. Sur ce dernier point, une idée serait d'associer la navigation aux forfaits, au Pass Navigo, ou encore aux forfaits de stationnement ou de déplacements actuellement proposés aux touristes. Un dernier point d'inquiétude est la densification du trafic fluvial qui pourrait conduire à des accidents.

« *Ce projet doit être l'occasion de remettre à plat et de rationaliser la circulation des personnes sur la Seine.* » Réunion publique

Concernant le trafic de marchandises, les contributeurs parlent d'une « *sous-utilisation* » du fleuve. Il est question, dans le chapitre activités économiques, de créer des plateformes logistiques permettant d'améliorer les livraisons du « dernier kilomètre » pour les activités commerciales situées à proximité des bords de Seine. Ce transport fluvial est vu comme un moyen de soulager

« *C'est l'occasion de développer une logistique fluviale innovante pour les marchandises et cela fera aussi moins de camions dans les rues.* » Forum

Paris du trafic de camions qui « *handicape les voies de circulation* ». L'idée serait de penser les quais et le fleuve à travers une mixité des usages, un équilibre à trouver entre l'activité économique, le transport et les loisirs. Certains s'inquiètent que les îles flottantes ne débordent dans le chenal navigable au risque de nuire au développement du trafic à vocation économique.

Les participants aux ateliers thématiques se sont interrogés sur l'usage de la Seine pour la logistique et le transport de passager. Ils ont estimé qu'il fallait développer les ports de plaisance pour favoriser le tourisme fluvial dans Paris si possible ou dans les environs (à Achères par exemple).

Ils ont également considéré qu'il fallait envisager le fleuve comme voie de transport pour certaines activités. Ils ont imaginé utiliser la Seine :

- pour apporter les produits frais (pour des marchés en plein air, à proximité des ports par exemple) venant des environs immédiats de Paris (filiales courtes) ;
- comme voie pour évacuer les déchets liés à l'utilisation des berges ;
- pour transporter les produits d'alimentation des grands magasins parisiens en bordure de Seine.

Concernant Voguéo, les participants ont fait un diagnostic. C'est à la fois trop lent pour le transport en commun, donc d'un intérêt limité au quotidien, mais c'est trop rapide pour les autres usagers du fleuve, ce qui pose un problème de cohabitation. Ils ont également fait remarquer les problèmes de rentabilité de Voguéo, son défaut de

cohérence avec le métro et le système en boucle empêchant le passage d'une rive à l'autre. Ils se sont montrés partagés entre interrogations sur l'intérêt d'un tel transport public et demande de son développement.

Ils ont aussi imaginé des taxis sur l'eau, peut-être avec une réglementation spécifique.

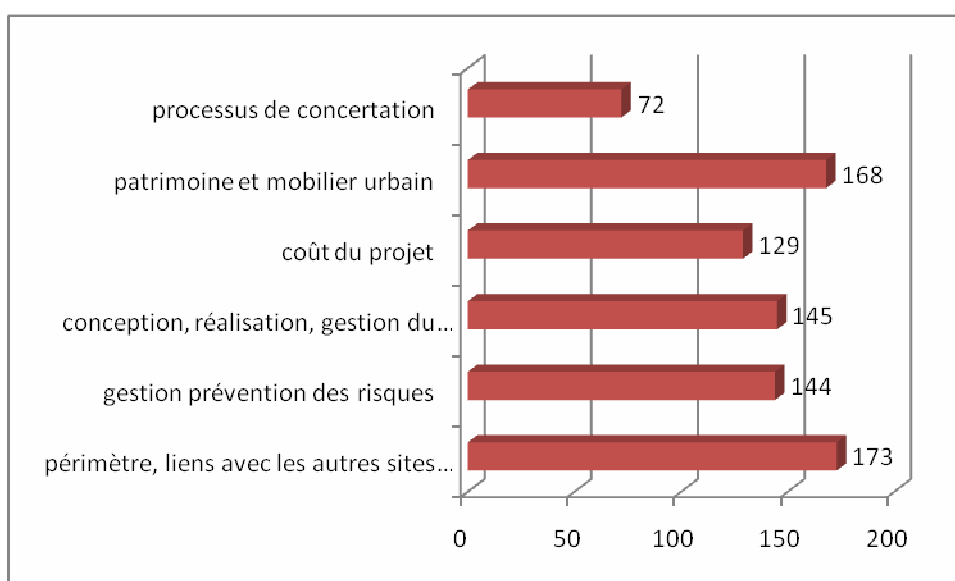
3.4. CONCEPTION ET VIE DU PROJET

3.4.1. Introduction générale

Sont synthétisés dans ce chapitre les avis relatifs au périmètre du projet, aux liens avec d'autres sites et avec la métropole, à la prévention et la gestion des risques, à la conception, la gestion et la réalisation du projet, à son coût, à la prise en compte du patrimoine, au mobilier urbain et enfin au processus de concertation.

Ils représentent 831 avis soit 25,8 % de la totalité des avis et se répartissent de la façon suivante :

Figure 3 : répartition des avis relatifs à la conception et à la vie du projet



3.4.2. Le périmètre du projet et les liens avec d'autres sites et la métropole

Ces sujets regroupent 175 avis soit 5,4 % du total des avis.

Si le projet est d'intérêt métropolitain et que des liens peuvent être imaginés avec les communes voisines ou des projets similaires sur la Seine, le périmètre du projet est clairement défini par la Ville de Paris. Il a été présenté à l'ouverture de chacune des réunions publiques et des ateliers ainsi que sur le site internet dédié. La concertation ne portait donc que sur les aménagements envisagés sur cet espace. Il convient toutefois de mentionner des contributions qui dépassent ce périmètre, relatives à l'intégration des berges réaménagées dans le tissu urbain existant, et, dans d'autres cas, proposant des projets complémentaires sur d'autres sites. Celles-ci témoignent d'un véritable enjeu métropolitain du projet de reconquête des berges au centre de Paris et permettent d'envisager des liens avec d'autres projets dans un second temps.

Pour l'essentiel, les questions ou les suggestions portent sur les éléments suivants.

- D'une manière générale, le souhait de disposer de liaisons adaptées avec les quais hauts, notamment pour les piétons et les vélos, mais également les personnes à mobilité réduite.

- La crainte que le projet ne génère des nuisances sur les quais hauts, principalement en raison de la circulation détournée des voies sur berges.
- Le souhait que, dans le périmètre retenu, les liaisons avec les quartiers et les monuments voisins, soient assurées, en particulier :
 - le lien entre le pont de l'Alma et la tour Eiffel ;
 - le quartier Notre-Dame ;
 - à noter également, dans ce périmètre, le chantier des Halles et celui de la Samaritaine, qui devraient générer des flux de marchandises vers la Seine et qu'il s'agit d'intégrer dans les aménagements et les cheminements ;
 - inspiré par l'aménagement envisagé à hauteur de Solferino, d'autres emmarchements sont suggérés, afin de relier la ville au fleuve.
- La volonté que d'autres quais ou des quartiers périphériques, situés en dehors du périmètre du projet, bénéficient de la même ambition et d'aménagements similaires. Ont été notamment cités :
 - Le Bassin de l'Arsenal et, au-delà le lien avec le Boulevard Richard Lenoir ;
 - Le 12^{ème} arrondissement en particulier le quai de Bercy et son port qui pourrait voir son utilisation diversifiée ;
 - Les quais à hauteur du Jardin des Plantes et de la Cité de la Mode et du Design (Docks en Seine) ;
 - Les ports du 13^{ème} arrondissement avec la volonté d'assurer une continuité des cheminements vers le jardin Tino Rossi (5^{ème}) ;
 - Le 15^{ème} arrondissement, avec Beaugrenelle, la liaison piétonne entre le Pont Mirabeau et le Parc André Citroën d'une part et la Tour Eiffel d'autre part ainsi que l'aménagement de l'Île aux Cygnes ;
 - La voie sur berge quai Blériot, dans le 16^{ème} arrondissement, très fréquentée par les automobiles ;
 - Le quartier Trocadéro, avec une continuité entre l'Avenue du Président Wilson, la passerelle Debilly et le Musée du Quai Branly.
- La recherche d'une continuité est parfois exprimée dans un large spectre, avec en particulier le lien avec le canal Saint Martin, le bassin de la Villette et les berges du canal de l'Ourcq, comme avec le cours de Vincennes et la promenade plantée.

Plus généralement, le constat a été fait que tous les arrondissements sont concernés, même ceux qui ne sont pas dans le périmètre. Ces réflexions ont plus particulièrement été émises dans les réunions publiques qui se sont tenues dans les mairies d'arrondissements non riverains de la Seine.

Par ailleurs, les liens entre les deux rives, notamment à travers les ponts, suscitent des attentes, la principale proposition portant sur des « bacs » ou « passeurs » permettant de traverser la Seine.

Enfin, la dimension métropolitaine de la Seine est évidente et a été soulignée à plusieurs reprises :

- développer des navettes fluviales avec les communes voisines ;
- consulter le syndicat Paris Métropole et les communes de Boulogne, Issy, Nogent et Joinville ;
- imaginer des dispositifs multimodaux pour faciliter au maximum les reports de la voiture vers les transports en commun.

3.4.3. La prévention et la gestion des risques⁸

La question de la prévention et de la gestion des risques apparaît dans 144 avis soit 4,5 % du total des avis.

Les contributeurs ont tenu à souligner certains risques qui pourraient mettre en difficulté le projet, particulièrement le risque d'inondation. Une crue centennale de la Seine est attendue à Paris dans les mois ou les années qui viennent et cela inquiète. « *Il faut garder présent à l'esprit la menace de l'eau* », rappelle un participant à la réunion du 20^e arrondissement.

« *Les risques d'inondation ont-ils été pris en compte ?* »
Réunion publique

Ils se demandent si les îles flottantes, les équipements et les barges prévus, seront compatibles avec les crues à venir de la Seine. Certains soulignent que ce risque obligera à attacher les équipements, ce qui sera inesthétique. D'autres craignent les intempéries et les fortes tempêtes qui risquent de détruire les aménagements qui ne seront pas solides ni adaptés.

Reste la question du risque pour les personnes. Ils pointent d'abord le danger du trafic automobile au bord d'espaces de promenades. Si les voies pour les voitures sont trop étroites et produisent des encombrements, les énervements pourraient conduire à des accidents au niveau des traversées piétonnes. De plus, la proximité avec l'eau, notamment pour les enfants, est source de risque de noyade.

« *Assurer la sécurité des piétons face aux automobilistes frustrés.* » Réunion publique

Un contributeur indique qu'il faudra faire également attention à la pollution de l'eau, aux rats, aux dégradations...

Lors des ateliers thématiques, les participants ont souligné que si la Seine est un lieu magnifique, c'est aussi un espace dangereux, il arrive que des personnes s'y noient. Il est donc nécessaire d'être prudent notamment en ce qui concerne les enfants.

⁸ Les avis relatifs aux nuisances générées par le projet ont été ventilés dans les différents chapitres relatifs aux activités, aux usagers et à la mobilité.

3.4.4. La conception, la réalisation et la gestion du projet

Les questions de gestion, de réalisation et de conception du projet ont été traitées dans 144 avis soit 4,5 % du total.

Si le débat sur la gratuité a largement été traité dans le chapitre Activités économiques, il fait écho au mode de gestion associatif réclamé par certains contributeurs. Ceux-ci proposent que ces associations puissent animer une partie des voies sur berges en leur permettant de réserver des espaces ou des équipements pour leurs activités, ou en offrant des espaces par rotation à différentes associations pour permettre un renouvellement permanent des activités.

« Je propose que la ville de Paris crée le □ Quai des associations. □
Réunion publique

Ce mode de gestion est également recommandé dans la crainte de voir les berges « commercialisées ». Beaucoup s'inquiètent de savoir comment et dans quelles conditions seront confiées les concessions aux acteurs privés pour ce qui est des bars, des restaurants, mais également des barges et des animations diverses.

« Comment les entreprises privées qui s'installeront le long des berges seront-elles choisies : appels d'offre, concertation... ? » Réunion publique

Certains souhaitent que les marchés pour les aménagements et concessions du projet intègrent des clauses sociales d'insertion (c'est le cas de l'association Espace). Ils souhaitent une transparence sur les rôles de chacun des acteurs responsables des berges et des aménagements à venir : Ports de Paris, notamment sur le droit de

passage et sur les droits d'amarrages, les droits d'installations... mais également la Ville, la Préfecture, les concessionnaires... Beaucoup se demandent comment et qui sera responsable de l'animation et de l'entretien des berges et de ses futures composantes.

Les attentes autour du projet sont multiples et les contributeurs rappellent qu'ils veulent un projet « pour tous », où la gratuité doit avoir sa place et qui intègre la mixité et la diversité des usages. Ils demandent une diversité de fonctions : « une heure dévolue au déchargement des marchandises sur les quais puis être rouverts à la circulation ou aux Parisiens », que l'on concilie commerces, loisirs, utilisation professionnelle (restauration le midi, colloques, forum), « l'art et la vie »...

« Je pense que l'avenir sera meilleur si nous partageons l'espace. »
Registre

Dans sa **conception**, quelques participants aux réunions publiques ont remis en cause le modèle de comptage des chiffres donnés par la Direction de la voirie et des déplacements. Ils craignent également que les quelques minutes perdues sur les voies sur berges rive droite entraînent des encombrements sur les entrées d'autoroutes et des routes nationales attenantes. Ils souhaitent que des études complémentaires soient faites sur la circulation, sur les impacts environnementaux et que des enquêtes de terrains soient réalisées. Certains auraient préféré que soit lancé un appel à projet d'architectes internationaux.

Dans sa **réalisation**, il est souhaité que les berges ne soient pas « une allée discontinuée d'activités payantes ». Certaines associations, soutenues par des contributeurs, insistent sur le bénévolat ou sur la possibilité de laisser des espaces

libres qui puissent être appropriés selon les envies de chacun et de tous. Cela induit une « *souplesse* » et une « *adaptabilité* » des aménagements, ainsi qu'un dispositif qui puisse être « *échelonné* ». L'idée serait que l'aménagement soit réalisé dans une « *bonne transition* » pour « *habituer les gens à cette nouvelle donne* ». Certains ont demandé que le projet se fasse en plusieurs phases. Une personne propose de « *faire une rive puis l'autre* ».

« *Un projet de cette nature ne peut pas être réalisé sans une expérimentation qui puisse démontrer les avantages du projet* »
Réunion publique

Une remarque, revenue très régulièrement dans les réunions mais aussi dans les registres, est la nécessité de réaliser une expérimentation. Cette expérimentation est principalement suggérée pour constater les reports de circulation et le bon fonctionnement des aires de jeux, des animations et activités, en dehors du week-end et des vacances scolaires.

Saisonnalité et temporalité

Quelques contributeurs (36 avis) sont dubitatifs sur la capacité du site à fonctionner toute l'année particulièrement pour des raisons météorologiques. « *Paris Plage toute l'année (sous la pluie et la neige) non merci !* ».

« *Soyons réalistes ; il fait beau à Paris moins de 3 mois par an.* » Registre
« *Redonner à Paris ces balades en bords de Seine, quel que soit le temps et les saisons.* » Registre

Certains se demandent quelles pourront être les activités en période hivernale. D'autres imaginent des solutions : des espaces abrités, un coin confort adapté aux températures. Ils proposent du ski de fond, une patinoire, des sculptures sur neige, un jardin d'hiver et estiment que les berges sont praticables « *quels que soient le temps et la saison* ».

Les contributeurs s'interrogent également sur les visiteurs : seront-ils là en période de vacances « *l'été ils sont ailleurs ?* » et en hiver, « *l'hiver il n'y a pas grand monde car les piétons sont de l'autre côté au soleil* » ?

Le rapport entre journée et nuit ou semaine et week-end interpellent également les contributeurs. Ils se demandent s'il s'agira uniquement d'activités de journée, à quelle heure cesseront-elles... Quelques contributeurs insistent pour que le site fonctionne 24 heures sur 24. D'autres se demandent comment il sera sécurisé la nuit.

« *Un parcours santé ouvert le jour et en soirée pour enfin rendre la vie nocturne à Paris. Le tout ouvert 24/24 et 7/7.* » Forum

« *Les vacances et les week-end, les Parisiens sur les quais, le reste du temps place au voitures.* » Registre

Certains estiment qu'il faut une alternance entre les usages, avec les week-ends et les vacances scolaires réservés aux promeneurs et les autres périodes dédiées aux automobilistes.

Les participants aux ateliers se sont également interrogés sur la façon dont les associations pourraient être impliquées dans l'animation du site.

Ils ont estimé qu'il y avait deux façons d'aborder cette question : soit l'association vient animer l'espace public et développe son activité en contact direct avec le public du site, soit sont mis à disposition sur le site des espaces particuliers pouvant être réservés à des associations qui en manquent.

3.4.5. Le coût du projet

Le coût du projet est abordé dans 129 avis soit 4 % du total des avis.

Il faut mettre en regard la perception du coût du projet à deux éléments de contexte. Le premier est celui de **la crise économique**. Une majorité des avis et des remarques faites sur le sujet montre une réelle inquiétude pour l'avenir des finances de la ville et du monde socio-économique en général. Ils pointent donc d'autres priorités pour signifier que ce projet pourrait être soit évité pour financer des projets qui leur paraissent plus essentiels, soit retardé afin de le réaliser lorsque l'économie et les finances le permettront. Le deuxième élément de contexte à prendre en compte, ce sont les deux augmentations successives des **impôts** par la municipalité. Cette double augmentation inscrite dans la campagne électorale sera la seule. Cependant, certains participants s'inquiètent de ces deux années d'augmentation et les mettent en lien avec le coût de ce projet.

« Avec notre crise économique, soyons sérieux, limitons nos dépenses. » Réunion publique

Mis à part ceux qui trouvent le projet **trop cher**, un peu plus d'un quart des contributeurs sur le sujet souhaitent soit que le projet n'empêche pas certains aménagements, soit qu'il y ait une totale **réallocation** des moyens mis à disposition sur ce projet pour des actions qu'ils jugent prioritaires.

« Un projet plus simple aurait suffi et aurait été moins coûteux. » Réunion publique

- Ils encouragent d'abord à investir sur les espaces qui existent déjà, notamment les quais libérés de la circulation ou d'autres quartiers : quai Saint-Bernard, port de l'Arsenal, quai du 15^e arrondissement.
- Ils aimeraient également que soient financés d'autres équipements qu'ils jugent nécessaires : équipements sportifs dans d'autres arrondissements (piscine dans le 7^e arrondissement, gymnase, skate-parc...), la « *fontaine des Champs-Élysées cassée depuis 10 ans* »...
- D'autre part, reviennent souvent les questions de salubrité. Beaucoup considèrent qu'il est urgent de « *nettoyer Paris* » qui, selon eux, est très sale et est jugée comme telle à l'extérieur. Plusieurs contributeurs souhaitent que soient pris en charge les SDF, du site notamment, pour qu'ils ne soient pas obligés de dormir sur les berges.
- Quelques contributeurs suggèrent que soit réalloué le budget des berges vers des actions sociales d'ordre général : crèches, logements sociaux, emplois, insertion, logements étudiants, structures pour personnes âgées...
- De plus, ils proposent que soient financées, avant la réalisation de ce projet, des infrastructures liées aux transports : transport en commun, pôles gares...

« Il serait plus raisonnable d'assister socialement les personnes dans le besoin que d'organiser le côté festif » Registre

Certains rappellent que des **coûts complémentaires** viendront s'ajouter au budget initial de 40 millions d'euros. Le projet, une fois réalisé, devra fonctionner et être entretenu. C'est dans cette perspective qu'ils pensent que le budget sera insuffisant, indiquant que les coûts de fonctionnement seront très élevés : entretiens de la végétation, des berges, rémunération des animateurs, de la sécurité... Ces coûts

anticipés, qu'ils considèrent comme devant être pris en compte, peuvent être adossés à la qualité du mobilier urbain et à la salubrité des espaces publics que les contributeurs souhaitent pour les futures berges de Seine. Ils soulignent la nécessité d'y porter une vigilance particulière, c'est ce qui est analysé dans les chapitres Patrimoine et mobilier urbain et Gestion et réalisation du projet.

« Un tel projet va drainer des retombées économiques qui rapporteront bien davantage ». Réunion publique

À noter que quelques-uns, sur la question du coût, précisent qu'ils ne trouvent « pas cette somme énorme », notamment au vu des **retombées économiques** possibles. D'autres envisageraient des modes alternatifs de financements : « L'idée de taxer les véhicules non-parisiens aux entrées de Paris est-elle morte ? »

3.4.6. Le patrimoine et le mobilier urbain

Les contributions concernant le patrimoine, l'esthétique et les équipements urbains représentent 168 avis soit 5,2 % du total.

Les contributeurs ont été nombreux à souligner le caractère « festif » du projet. Or, ils ont également retenu le caractère des berges classé au patrimoine de l'humanité par l'Unesco. Certains se demandent donc si cet aménagement est bien conforme aux règles induites par ce classement.

Plusieurs participants aux réunions publiques ont indiqué que le film de présentation laissait à penser que le projet est une succession d'attractions et plusieurs ont indiqué ne pas vouloir d'un « Disneyland » ou d'un « Luna Park » sur les berges.

« Éviter un projet factice qui nuirait au caractère patrimonial de la Seine et à son intérêt esthétique. » Réunion publique

Au-delà de ces critiques, s'exprime un avis assez partagé : les berges doivent être simples et peu sophistiquées. Beaucoup souhaitent voir les futurs aménagements se fondre dans le paysage. Ils veulent garder une vue sur l'autre rive, « pouvoir profiter de la perspective, voir au loin ». Le souhait principal est celui de « simplement se poser sur un banc et regarder la rive d'en face ». Ils suggèrent des installations peu coûteuses et qui ne « défigurent pas cette zone classée ». Certains soulignent que pour rendre la Seine aux Parisiens, il suffit de fermer les berges aux voitures, sans rien installer, une coulée verte pour se promener ou encore des souches d'arbres pour s'asseoir. Ils souhaitent majoritairement conserver les aspects majestueux, romantiques, historiques des berges en évitant de saturer l'espace d'installations permanentes.

Les îlots flottants, archipels ou barges font débat, d'un côté certains s'enthousiasment mais de l'autre certains contributeurs s'inquiètent de l'occupation trop grande de la Seine ou jugent inesthétique ce qui leur a été présenté dans le film et l'exposition.

« Il faudrait que les marches devant la scène soient fonctionnelles en position assise ou allongée. » Registre

Cependant, d'autres précisent qu'il faut faire attention aux « mises en scènes éphémères » qui pourraient dénaturer le site. Au niveau du **mobilier**, plusieurs personnes âgées proposent d'installer des « bancs confortables, il n'est pas toujours simple de s'allonger dans une chaise longue ».

Certains proposent d'améliorer les cheminements piétons, notamment pour traverser la Seine et passer d'une rive à l'autre. D'autres soulignent la nécessité d'aménager des sanitaires, des fontaines à eau, des poubelles, un éclairage approprié, particulièrement sous les ponts parfois trop sombres, ou encore des aménagements pour les chiens. Des endroits couverts sont pourtant également demandés pour pouvoir se protéger de la pluie et des intempéries. Il est à souligner que le caractère gratuit ressort également sur ce sujet, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux sanitaires ou aux diverses informations qui pourraient être disponibles.

Quelques personnes insistent pour installer des bornes Wifi, permettant de travailler et de se connecter à internet sur des espaces dédiés. Il pourrait y avoir des télévisions présentant des messages de prévention, des informations pour des services à la personne, des associations... Plusieurs petits aménagements ont été imaginés, comme des « *cendriers pour éviter les mégots* », des parquets amovibles pour danser, des structures gonflables, des lieux de prévention, des distributeurs de préservatifs, des kiosques d'information ou encore des points d'information pour les touristes. Certains pointent le risque de dégradation du matériel installé.

Dans l'ensemble, sont réclamées des structures légères qui n'engagent pas le patrimoine, avec des petits équipements de confort pour accompagner les habitants dans leurs promenades, dans leur détente le long du fleuve.

« *Mise à disposition de matériel pour concerts type scènes ouvertes.* »
Forum

Reste encore une alerte : attention à ce que les animations, restaurants, ou autres, ne soient pas trop proches des voitures qui seraient cause de nuisances et les rendraient désagréables.

Les participants aux ateliers thématiques ont approfondi la proposition sur l'offre de services et de mobilier urbain adaptés, en proposant que soient créés :

- des aires de pique-niques ;
- un mobilier urbain innovant, confortable et design comme par exemple les nouvelles chaises du métro ;
- des espaces modulables en fonction des saisons : l'hiver par exemple, des colonnes chauffantes (« *le feu urbain* ») transformables en barbecue l'été ;
- un accès au Wifi sur tous les bords de Seine ;
- un éclairage public approprié, également au sol.

3.4.7. Le dispositif de concertation

Les avis portant sur le dispositif de concertation sont au nombre de 72 soit 2,2 % du total des avis. Ce nombre est relativement faible et comme souvent on constate que s'expriment surtout ceux qui ont un point de vue critique sur le dispositif, alors que ceux qui l'apprécient se contentent souvent de s'exprimer sur le fond sans traiter de la forme.

« C'est bien que la municipalité demande l'avis des gens du 20^e arrondissement. »
Réunion publique

« Les procédures de travail sont déroutantes. Le projet est présenté comme un projet défini et construit, il est difficile de croire qu'il n'est pas bouclé. » Réunion publique

Si la majorité des contributeurs qui s'expriment sur le dispositif de concertation mis en place sont sceptiques quant à la marge de manœuvre dont ils disposent pour faire évoluer le projet, quelques-uns se réjouissent de pouvoir s'exprimer alors qu'ils attendaient un processus excluant les arrondissements non-connectés directement au projet. Beaucoup soulignent la nécessité de transmettre des informations et de discuter sur ce projet en félicitant la constitution d'ateliers de travail.

Les remarques négatives portent plus sur l'impression qu'ils ont d'un « déjà ficelé » que sur le dispositif même de concertation. Quelques contributeurs auraient aimé pouvoir choisir entre « plusieurs hypothèses ouvertes », au travers, par exemple, d'un concours international d'architectes.

Quelques-uns suggèrent que la concertation « aille plus loin » avec les associations, les départements limitrophes, ou en organisant un débat avec l'ensemble des conseils de quartier des arrondissements. Mais ils proposent également que la discussion se prolonge dans le temps. Ils réclament « une concertation permanente pour ajuster les programmes à l'attente des citoyens ».

4. LA CONCERTATION AVEC LES ENFANTS

Dans le cadre de la concertation sur les Voies sur Berges, pendant les vacances de la Toussaint au pavillon de l'Arsenal, ont eu lieu des ateliers animés par des architectes et des plasticiens à destination des enfants des centres de loisirs. Près de 300 enfants de 6 à 12 ans, provenant de tous les arrondissements de Paris ont pu réfléchir sur quatre thèmes : couleur, mobilier urbain, eau et végétation.

Le résultat a été exposé le 30 novembre dans le cadre de la réunion métropolitaine sous formes de maquettes, de dessins et de sculptures.

Atelier couleur

Les enfants n'hésitent pas à marquer les espaces par des couleurs vives en créant par exemple de la couleur par des éclairages.

Atelier mobilier

Nombreux sont ceux qui ont pris le motif de l'anneau d'amarrage pour le décliner en siège. Certaines propositions sont d'en faire des structures gonflables, orientables en fonction de la lumière (par exemple : flotteurs, radeaux, anneaux suspendus). Les enfants souhaitent aussi s'abriter du soleil et de la pluie.

D'autres reprennent le motif du pont qui se voit entre autres transformé en marches rappelant celles pour accéder aux quais. Parmi les propositions figurent également la réalisation d'un banc à plusieurs sièges inclinés de façons différentes en fonction de son usage : siège couché pour dormir, incliné pour lire...avec une musique d'ambiance mais aussi la réalisation de mobiliers sur pilotis.

Atelier végétation

Les arbres sont personnifiés, un certain nombre d'enfants s'amuse à créer des arbres têtes, bonshommes... et de toutes les couleurs ! Sur la fresque, l'un d'eux imagine même un pont végétalisé. D'autres envisagent de la végétation aquatique, de créer des friches pour accueillir la biodiversité ainsi que des jardins flottants.

Atelier eau

Beaucoup aimeraient faire vivre la Seine par des bulles, vagues, mini-jets, remous... ainsi que les quais par des brumisateurs, qui formeraient par exemple de la brume sous un pont. Ils souhaiteraient enfin que soient réalisées des piscines à sensations différentes : à bulles, salées, pour les pieds, chaudes, froides...

Quel que soit le thème et au delà des quais, les enfants imaginent, dans la continuité des quais haut et bas, un réaménagement dans l'eau, du mobilier flottant, des jardins flottants et des fontaines arrivant dans la Seine...

Quelques phrases d'enfants ont été notées lors des séances d'animation :

- *« Les arbres ont été posés dans le béton, ils sont grands et on ne voit pas les immeubles. »*
- *« Les arbres, ça sert à absorber la pollution, à accueillir les hiboux et les écureuils. »*

- « *Moi, j'aimerais une maison dans l'eau, sur pilotis, très haute avec un escalier comme une échelle, il n'y aurait pas de toit mais des arbres. »*
- « *Je construis un banc pour 10 personnes avec des sièges en positions différentes (couché, assis...) où il y a des notes de musiques qui sortent. »*
- « *J'aimerais des jeux d'eau : pêche aux canards, fontaines, fleurs qui crachent de l'eau, piscines à bulle pour les pieds, piscines rondes sur la Seine, une fontaine avec de l'eau qui monte très haut en s'enroulant, piscine solaire. »*
- « *Un canapé sur le quai pour que les clochards puissent dormir. »*
- « *Des fauteuils en forme de goutte d'eau, de fruits, de fleurs. »*
- « *Des bouées géantes pour se promener sur la Seine. »*
- « *Des espaces avec pleins de fleurs sauvages pour faire venir les abeilles et pleins d'autres insectes. »*

5. LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

5.1. LES AVIS DES COLLECTIVITES LOCALES

D'une façon générale les différents avis collectés félicitent Paris pour son initiative de reconquête et d'embellissement des rives de Seine, mais également pour sa démarche de concertation élargie pour un projet pleinement métropolitain.

L'association des maires des Hauts-de-Seine salue la « *volonté de nous informer et même, de nous voir réagir en amont de vos décisions* ». Le conseil général de Seine-et-Marne remercie la Ville de Paris « *pour cette démarche révélatrice d'une évolution remarquable des relations entre la ville capitale et les autres collectivités franciliennes* ». Le conseil général de Seine-Saint-Denis et la communauté de Charenton-le-Pont Saint-Maurice se sont exprimés en ce sens également.

Une majorité des collectivités consultées s'est exprimée en faveur d'une poursuite de la concertation dans le cadre des groupes de travail constitués à l'occasion de l'appel à initiatives de Paris Métropole, dont l'avis est en cours de finalisation. A ce titre, le projet pourra s'inscrire, comme l'indique la Région, dans une démarche de « *mise en cohérence des réflexions concernant les nombreux projets franciliens de requalification d'axes routiers* ». Ce travail pourra également être mené conjointement avec le STIF, comme le souligne la Région.

La plupart des remarques des collectivités concernent le volet « *mobilité – déplacement* » de ce projet, qui présente certes, un impact en terme de circulation routière sur un axe largement emprunté par les habitants de la métropole, mais qui s'inscrit pleinement dans les documents cadres franciliens: La Région Ile-de-France émet un avis favorable à ce projet précisant sa conformité avec les futurs SDRIF et PDUIF.

5.1.1. Activités et usages

La plupart des collectivités approuvent ce projet en raison de la création de nouveaux lieux de vie et équipements publics. Comme le souligne le conseil général de Seine-et-Marne, les « *habitants de la métropole, amoureux de Paris, prendront plaisir à fréquenter ces nouveaux espaces de promenade mais aussi de pratiques culturelles, sportives ou de détente* ».

Les diverses propositions de la Ville de Paris en matière d'activités et d'usages suscitent l'intérêt des collectivités. Plus spécifiquement, certaines ont montré leur approbation à voir se poursuivre les initiatives dans les domaines du fret urbain ou de l'environnement.

Ainsi, la Région Ile-de-France s'est exprimée en faveur d'un renforcement du volet environnemental du projet : « *la dimension environnementale du projet mériterait d'être encore plus mise en valeur, en terme de réduction de bruit et de pollution de l'air. Un volet concernant la reconquête écologique des berges pourrait être proposé, notamment par génie végétal, support de biodiversité. Le projet participerait ainsi au retour au bon état écologique et pourrait bénéficier des politiques mises en place à cet effet* ».

Enfin, la démarche entreprise par la Ville de Paris autour des activités et usages permettra progressivement d'aborder d'«*autres thématiques dont la Seine est porteuse* » comme le souhaite le conseil général de Seine-et-Marne.

En réponse à la Ville de Paris qui soutient que les usages sont les moteurs de ce projet, il est proposé que ceux-ci soient développés en « synergie » avec 74 autres collectivités qui ont proposé des « *initiatives locales portant sur les déplacements, la culture, l'écologie urbaine, le fleuve et ses affluents* » dans le cadre de l'appel à initiatives de Paris Métropole.

5.1.2. Mobilité

Une mobilité durable basée sur une offre de transport en commun alternative à la voiture:

Les collectivités consultées soulignent que ce projet doit être une opportunité pour proposer des alternatives innovantes au trafic routier, et venant éventuellement compléter les axes d'ores et déjà retenus au titre du plan de mobilisation régional pour les transports. Elles proposent par ailleurs des solutions en ce sens.

Ainsi, le conseil général de Seine-et-Marne a replacé ce sujet au cœur de ses réflexions autour de la « *création d'un transport en commun en site propre sur l'autoroute A4 pénétrant dans Paris, rive gauche ou rive droite* », projet dont la Ville de Paris est un partenaire actif.

Pour la communauté de communes de Charenton-le-Pont Saint-Maurice, la reconquête des berges de Seine offrirait l'occasion d'étudier activement la création d'une station de RER D à Charenton-le-Pont, complétée d'une liaison de transport en commun reliant le futur T3 à la commune de Charenton-le-Pont, ou encore le rajout de stations Voguéo sur son territoire.

Une dynamique de travail partagé entre Paris et ses partenaires pour les études de circulation :

Les avis exprimés montrent que la démarche de travail collaboratif entreprise par la Ville de Paris, doit se poursuivre notamment pour les études de circulation. Des pistes d'études complémentaires sont proposées par les collectivités vis-à-vis de sites particuliers comme les portes de Paris ou bien à une plus large échelle :

La Région, pour sa part, souhaiterait une analyse plus fine du report modal de la voiture vers d'autres modes alternatifs, et « *plus globalement, l'insertion du projet dans le réseau routier à l'échelle du cœur d'agglomération, par exemple à l'intérieur de l'A86, mériterait d'être étudiée.* »

Le département de Seine-Saint-Denis précise quant à lui, que les nouveaux temps de parcours indiqués dans les documents de concertation sont acceptables. Il souhaiterait néanmoins des compléments d'information sur la dégradation des temps de parcours des usagers de banlieue, et connaître les impacts éventuels pour le fonctionnement des portes de Paris avec la Seine-Saint-Denis.

Dans cet esprit de démarche partenariale, l'association des maires des Hauts-de-Seine, qui accepte et comprend le principe de créer des traversées piétonnes sur les quais rive droite, formule des propositions concrètes pour accompagner la fermeture des quais rive gauche: l'une prévoyant une voie pompiers sur les quais bas qui puisse

être utilisée comme voie de délestage hors période de forte fréquentation, et à défaut de la première option, une autre supprimant la voie réservée aux bus sur les quais hauts.

D'une manière générale, pour poursuivre ces études, il est souhaité une concertation plus ciblée avec les collectivités dont certains projets d'aménagement se trouvent directement impactés par les nouveaux modes de circulation engendrés par le projet parisien.

Ainsi, dans son délibéré du 17 décembre 2010, le conseil général des Hauts-de-Seine a émis un avis défavorable au projet. Malgré les premières réunions techniques entre services, l'assemblée délibérante des Hauts-de-Seine a considéré qu'elle ne disposait pas des informations suffisantes pour se prononcer à cette date. Pour autant, ces réunions d'échange ont permis depuis décembre 2010 pour la Ville de Paris et le département des Hauts-de-Seine de s'entendre sur un mode opératoire afin de continuer les études de circulations sur des bases communes. Ce travail partenarial se poursuit en 2011.

Une mobilité s'appuyant sur le fleuve

Le transport fluvial de voyageurs, tel Voguéo, est plébiscité par diverses collectivités. Les échanges noués à l'occasion de la concertation autour du projet des berges ont permis aux collectivités de s'exprimer en faveur de ce mode de transport. C'est en ce sens que l'association des maires des Hauts-de-Seine a affirmé sa volonté, totalement partagée par Paris, que soit développée une nouvelle ligne fluviale entre Suresnes, Paris et le Val de Marne.

Dans ce contexte, le STIF a décidé lors de son conseil d'administration du 8 décembre 2010 la poursuite de l'expérimentation du système Voguéo sur un périmètre élargi.

5.1.3. Conception et vie du projet

Toutes les collectivités montrent la volonté de continuer la démarche de concertation et par cette opportunité de développer des réflexes métropolitains. Le syndicat Paris Métropole pourra être le cadre de cette concertation sur le moyen terme.

La démarche de l'appel à initiatives métropolitaines a permis à la Ville de Paris de présenter son projet au forum des initiatives du 10 décembre 2010. Elle a conduit également à la mise en place de groupes de travail au sein desquels la Ville de Paris pourra travailler avec les autres collectivités membres.

Ainsi le projet de reconquête des berges de Seine est intégré à la famille de projets intitulée « *la métropole à vivre, façonner une métropole solidaire, généreuse et accueillante* » regroupant des sujets traitant des usages du fleuve ou d'un canal (fret fluvial, marchés flottants, valorisation écologique des bords de Seine, loisirs nautiques etc...), proposés par le département de Seine-Saint-Denis, la Région, Saint-Denis, la communauté d'agglomération des portes de l'Essonne ou encore Epinay-sur-Seine. Dans cette perspective, la programmation des espaces pourrait être étudiée en cohérence avec les autres projets de la métropole, ainsi que son accessibilité à un public pas seulement parisien. Il est d'ores et déjà prévu un rythme de rendez-vous réguliers tout au long de 2011.

Le conseil général des Hauts-de-Seine s'est également exprimé dans le sens d'une « *concertation conduite à l'échelle de la métropole avec l'objectif non pas d'isoler Paris de sa banlieue, mais au contraire d'en favoriser les échanges* ».

Enfin, dans son avis, le conseil général de Seine-et-Marne se montre favorable à toute initiative de « *coopérations ponctuelles ou permanentes* » entre Paris et des collectivités de Seine-et-Marne qui permettraient de « *renforcer le caractère métropolitain* » des nouveaux espaces et équipements prévus dans le projet. Une déclaration commune entre la Ville de Paris et le département de Seine-et-Marne est en cours de préparation et reprendra ce sujet.

La consultation des collectivités a mis en évidence un réel engouement pour ce projet de reconquête des bords de Seine et pour les opportunités offertes en termes d'activités et d'usages nouveaux.

Néanmoins, s'il existe certaines inquiétudes vis-à-vis de l'impact sur le trafic routier, il ressort des avis exprimés une demande de continuer le travail engagé entre Paris et ses partenaires pour mettre en œuvre des solutions alternatives et innovantes d'offres de transport en commun de substitution.

Une demande visant à poursuivre les échanges est exprimée par l'ensemble des interlocuteurs, constituant une réelle opportunité pour concevoir le projet des berges de façon partagée avec les acteurs de la Métropole.

5.2. LA CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

D'une façon générale les différents avis collectés montrent un intérêt pour le projet, et chaque partenaire se positionne sur les sujets relevant des ses domaines d'intervention.

La majorité des remarques concerne le volet « mobilité – déplacement » de ce projet, avec des interrogations, des demandes d'études complémentaires, voire des réserves sur la pertinence du projet au regard de ses impacts.

Globalement, on note aussi une adhésion à la démarche engagée par la Ville, avec une volonté d'être associé pour examiner conjointement les caractéristiques du projet et intervenir dans son élaboration aux côtés de la Ville.

5.2.1. Activités et usages

Au regard des enjeux en terme de promenades et de continuités entre des établissements culturels structurants, le Musée du Louvre adhère à la proposition de création d'une traversée piétonne protégée entre le jardin des Tuileries et la passerelle Senghor qui répond aussi aux enjeux portés par l'EP du Louvre, et notamment la mise en valeur de la terrasse du bord de l'eau. Le musée indique qu'il assurera la remise en service des grilles.

Ports de Paris a « *regardé avec attention les projets envisagés* ». Les échanges mettent en évidence un fort potentiel de développement d'activités variées sur les différents sites rendus accessibles aux piétons sur les deux rives. Dans ce cadre, il souhaite une « *vigilance concernant la préservation des usages portuaires* ».

En termes de nature et biodiversité, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a accueilli très favorablement le projet vis-à-vis de l'objectif de renforcer la continuité écologique. Des contacts ont été pris afin d'examiner les modalités d'un travail conjoint, pour abonder le volet écologique en matière de reconquête et développement de la biodiversité des milieux aquatiques.

5.2.2. Mobilité

La circulation automobile

La CCIP, la CRCI considèrent que le projet, par la fermeture de la rive gauche à la circulation, et la mise en place de feux tricolores sur la rive droite, risque d'aggraver la congestion au centre de l'agglomération et d'avoir un impact négatif en termes de développement durable et sur les activités économiques. Ces deux établissements demandent des éléments complémentaires relatifs aux conséquences du projet sur les déplacements dans l'ensemble de la métropole parisienne, et se positionnent en faveur d'une expérimentation préalable

Le transport fluvial

Ports de Paris soutient le développement des activités de transports de passagers et de marchandises.

Les transports collectifs

En matière de transports collectifs, la SNCF retient des sujets d'interface avec le projet tels l'orientation des accès-sorties des 5 gares parisiennes côté Seine, lesquels ne sont pas accessibles PMR, pas dimensionnés pour des flux importants. Elle considère qu'il est nécessaire d'accompagner le projet dans le périmètre des gares, par exemple par une signalétique appropriée. Elle souligne l'enjeu d'intermodalité avec l'intégration des modes doux, en citant par exemple la mise en place de stations de vélos-service à proximité.

La RATP considère que le projet impacte de façon plus ou moins directe une trentaine de lignes de bus. Afin de permettre de satisfaire aux objectifs de qualité de service sur ces lignes, un examen des incidences sur les temps de parcours au regard des reports de circulation induits par les interventions sur les berges de la Seine précises est demandée, en se focalisant notamment sur le franchissement de certains carrefours délicats. Une analyse conjointe sur le dossier est souhaitée pour déterminer les solutions à mettre en œuvre.

6. OPINION GLOBALE SUR LE PROJET ET ANALYSE AU REGARD DES OBJECTIFS

6.1. L'APPREHENSION DU DEBAT PAR LE GRAND PUBLIC

Une première analyse permet de considérer que les contributeurs ont bien compris les enjeux du débat, au vu du nombre limité d'expressions hors sujet. On ne comptabilise que 215 contributions hors sujet, et, parmi elles, une grande majorité d'opinions (dans la plupart du cas très positives) ou de demandes relatives à Paris-Plage exprimées sur les registres qui y étaient présents. Ces résultats révèlent que l'information fournie dans le cadre de la concertation a été bien appréhendée par les contributeurs.

Entre aussi dans l'analyse de l'appréhension du débat la diversité des propositions et le fait que celles-ci portent pour 36,5 % d'entre elles sur la mobilité, pour 37,7 % sur les activités et usages et pour 25,8 % sur la conception et la vie du projet. Les contributeurs ont fait porter leurs avis sur les véritables enjeux du projet qui leur étaient fournis dans les informations disponibles et dans les introductions des réunions publiques.

6.2. L'OPINION GLOBALE SUR LE PROJET

Pour analyser l'opinion globale sur le projet nous sommes revenus aux contributions brutes, c'est-à-dire une contribution sur un registre, sur le forum, lors d'une prise de parole en réunion publique ou sur les fiches suggestions distribuées en réunion publique.

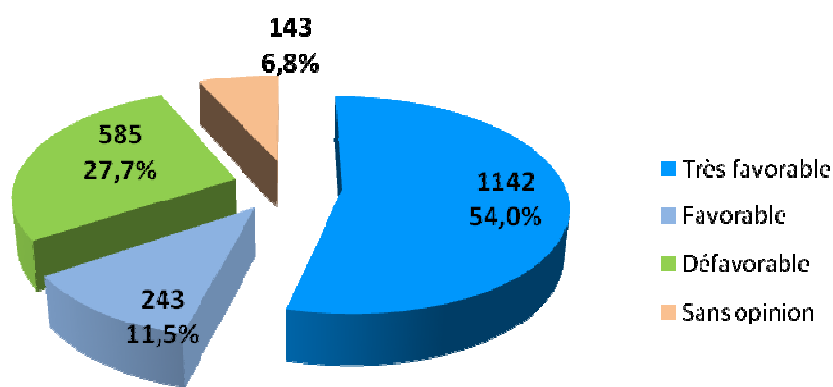
Parmi les 2284 contributions, nous avons pu en qualifier 2 113, soit 92,5 % du total (les 171 restants sont tellement hors sujet qu'il n'a pas été possible de les répartir entre les différentes opinions).

Nous avons réparti ces contributions en 4 catégories :

Très favorable	Se déclarant clairement très favorable au projet.
Favorable	Se déclarant clairement favorable au projet mais émettant des souhaits pour sa réalisation (particulièrement l'augmentation des transports collectifs et la limitation du caractère commercial des futures activités).
Défavorable	Se déclarant clairement contre le projet.
Sans opinion	N'exprimant pas d'opinion mais des questions et des demandes de précisions.

Le graphique ci-après présente la répartition de ces opinions.

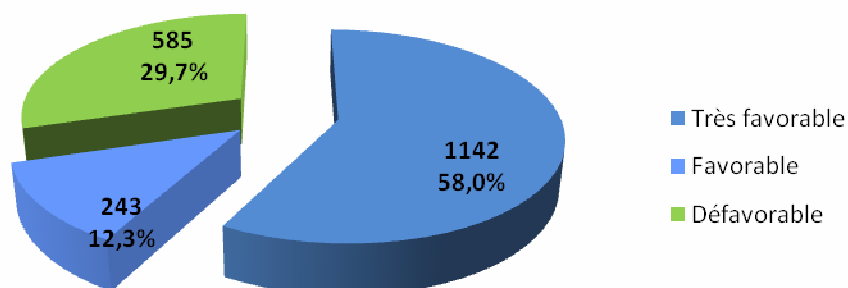
Figure 4 : Répartition des opinions sur le projet (sur 2113 contributions)



On comptabilise donc 65,5 % d'opinions très favorables (54 %) ou favorables (11,5 %) au projet, 27,7 % d'opinions défavorables et 6,8 % sans-opinion.

Si l'on ne tient pas compte des « sans opinion » pour se concentrer uniquement sur ceux qui ont exprimé une opinion, on parvient au résultat suivant.

Figure 5 : répartition des opinions (hors "sans opinion")



Parmi les opinions exprimées :

- 70,3 % des opinions sont très favorables (58 %) ou favorables (12,3 %) au projet,
- 29,7 % des opinions sont défavorables au projet.

L'analyse de ces opinions renseigne sur les motifs. Les opinions défavorables s'expliquent pour partie par des raisons liées aux restrictions de circulations automobiles (environ le tiers), pour des raisons liées à la nature trop festive des activités proposées en opposition avec la valeur travail et enfin pour des raisons de positionnement global contre le maître d'ouvrage du projet.

Les opinions positives sont plus dispersées, elles tiennent à la limitation de la place de la voiture dans l'espace public, à la place libérée pour les modes actifs (piétons et

vélos), aux activités qui pourront se réaliser sur le site... et pour partie également pour des raisons de positionnement global en faveur du maître d'ouvrage du projet.

S'agissant des collectivités locales franciliennes consultées, d'une façon générale elles saluent l'initiative de Paris en matière de reconquête et d'embellissement des berges et en ce qui concerne la démarche de concertation, élargie au territoire métropolitain. Concertation qu'elles souhaitent voir se poursuivre.

Les propositions relatives aux activités et usages des berges rencontrent un intérêt favorable, particulièrement sur le volet environnemental, les collectivités souhaitant voir se développer des synergies avec les projets et réalisations des collectivités locales de la métropole.

Sur le thème de la mobilité, les collectivités locales soulignent la nécessité d'un renforcement de l'offre de transport en commun alternative aux modes motorisés individuels particulièrement pour le trafic de transit. Elles estiment également que des études complémentaires doivent être menées sur les impacts du projet sur la circulation. Enfin les collectivités plébiscitent le développement du transport passager sur le fleuve.

Les avis des partenaires institutionnels consultés démontrent d'un intérêt pour le projet, leurs positionnements se portant sur leurs différents domaines d'intervention. Des propositions de partenariat sont formulées en matière d'activités et d'usages sur les berges. Sur le volet mobilité, des partenaires s'inquiètent des conséquences des interventions sur la circulation (y compris des bus) et par conséquent sur l'activité économique. Ils soulignent l'intérêt du transport fluvial de passagers et de marchandises et plus largement mentionnent les enjeux d'intermodalité et d'accessibilité.

6.3. LES POINTS DE VUE DU GRAND PUBLIC AU REGARD DES OBJECTIFS DU PROJET

6.3.1. Objectif 1 : Rendre les berges aux piétons, faciliter les accès au fleuve, améliorer la sécurité des déplacements, mieux relier les deux rives et mettre en œuvre une continuité des parcours piétons et cyclables le long de la Seine.

Les contributeurs ont parfaitement intégré cet objectif et de nombreux avis ont été formulés.

Avec 244 avis portant sur ce sujet, **la restitution de l'usage des Berges aux piétons** rencontre un fort intérêt, d'autant plus si l'on y ajoute les 239 avis favorables à la suppression de la circulation automobile sur les Berges. Ceci doit être comparé aux 280 avis s'opposant au projet, au motif qu'il suppose au préalable la suppression de la circulation automobile.

L'usage **piéton** est perçu sous l'angle de la promenade, de la détente, bien plus qu'en termes de déplacements. *A contrario* le **vélo**, avec 125 avis, est perçu comme mode de déplacement et de très nombreux avis demandent que la **continuité** des parcours cyclistes soit assurée au-delà du site lui-même. Ces continuités sont également souhaitées pour les cheminements piétons.

La **sécurité des déplacements** est évoquée par les contributeurs moins en ce qui concerne le rapport à la voiture, lorsque celle-ci n'a plus sa place sur le site, en rive gauche, mais dans le rapport entre les modes actifs ; vélos, piétons, rollers.

L'**accès au fleuve** traverse de nombreux avis, il est perçu comme l'atout majeur du projet. **Le lien entre les deux rives** est assez peu abordé, quelques contributeurs imaginent des bacs, demandent un traitement paysager des ponts... Pour l'essentiel les contributions ont porté sur la rive gauche, la rive droite n'étant la plupart du temps évoquée qu'au regard de la circulation automobile.

6.3.2. Objectif 2 : Développer et diversifier les usages, en offrant des activités sportives, culturelles, citoyennes, économiques, liées à la nature et au fleuve, et en trouvant des modalités de gestion afin que le plus grand nombre puisse bénéficier des activités proposées.

La répartition des avis sur **les usages et les activités** traduit une volonté de diversité. Ainsi, on retrouve six groupes d'activités (activités liées au fleuve, nature, activités sportives, fête et vie nocturne, activités culturelles et activités économiques) dans une fourchette entre 118 et 161 avis. L'usage « loisirs, repos, détente » se distingue avec 194 avis, cela est d'autant plus vrai si on y associe les 244 avis portant sur les piétons consacrés pour la plus grande partie à la marche-promenade.

Les activités économiques, peu abordées dans l'exposition et la présentation introductive des réunions publiques, ont suscité toutefois des propositions. Celles-ci portent avant tout sur les activités de restauration, mais également sur les marchés, sur les métiers liés à l'eau. L'activité économique a aussi fait l'objet de contributions en ce qui concerne la logistique fluviale.

Si les contributeurs ne choisissent pas entre les différentes activités et usages, ils demandent toutefois qu'ils soient conciliés de façon harmonieuse.

La question des usagers fait débat entre les contributeurs qui souhaitent un site ouvert à tous, Parisiens, métropolitains, touristes, et notamment les personnes les moins aisées, et ceux qui portent un message critique sur un site trop festif dédiés aux « *oisifs* » en opposition à ceux qui « *travaillent* ».

6.3.3. Objectif 3 : Valoriser ce site unique porteur de l'identité de Paris, en développant l'intégration urbaine et paysagère, en supprimant l'aspect autoroutier des berges rive gauche et rive droite et de leurs abords, en offrant un paysage nouveau réconciliant la ville et son fleuve.

Le caractère unique et exceptionnel du site est particulièrement perçu par les contributeurs. La grande majorité d'entre eux considèrent que le projet permettra d'y avoir accès et de magnifier cette identité parisienne, mais une minorité non négligeable s'inquiète de voir la qualité du site et le patrimoine mis en cause par les aménagements proposés, accusant ces aménagements de transformer les berges en « *parc d'attraction* ».

La réconciliation avec le fleuve est au cœur de nombreuses contributions, le fleuve est perçu avant tout comme un élément apaisant, de bien-être, il est aussi considéré par certains comme un espace potentiel de loisirs au travers d'activités nautiques.

Concernant l'intégration urbaine et paysagère, les contributions traduisent un désir que les berges, très minérales, retrouvent (ou trouvent) un caractère plus naturel, plus vert, plus végétal.

6.3.4. Objectif 4 : Renforcer la continuité écologique de la Seine et ses abords, dans le cadre des orientations définies par le PADD qui prévoit la mise en œuvre de la Seine et la préservation de la biodiversité.

La dimension écologique du projet est bien accueillie par les contributeurs qui souhaitent que la qualité de l'eau de la Seine s'améliore pour la vie piscicole et sont demandeurs de continuités de promenade accompagnées d'espaces verts.

Des animations, de la pédagogie, sont demandées à ce propos, particulièrement à l'attention des enfants. Un souhait revient à plusieurs reprises : mettre en scène la biodiversité du fleuve au travers d'un aquarium sur les berges, montrant la faune du fleuve aux travers d'animations. Il traduit cette envie d'être plus proche du fleuve.